

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 2 octobre 2023
à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ordre du jour

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 02 octobre 2023, à 19h 00.

10.02 Déclaration / Proclamation

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs

Mot de la mairesse et des élu.e.s.

10.03 Correspondance / Dépôt de documents

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs

Dépôt de pétitions

10.04 Questions

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs

Période de questions du public.

10.05 Procès-verbal

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1239864001

Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 septembre 2023.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Contrat de construction

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1238109006

Adjuger à NAXO Construction (9220-9733 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 571 425,75 \$, taxes incluses, un contrat pour la réfection de la salle du conseil de la mairie arrondissement de Montréal-Nord et autoriser une dépense de 68 500,00 \$, taxes incluses, pour les contingences, une dépense de pour les incidences 20 000,00 \$ taxes incluses, pour une dépense totale de 659 925,75 \$ taxes incluses. Appel d'offres 1133 / 10 soumissionnaires

20.02 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1239913004

Adjuger à JP Lessard Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 359 739,53 \$, taxes incluses, un contrat pour des activités d'entretien des systèmes de chauffage, de ventilation et d'air climatisé (C.V.A.C) des bâtiments de l'arrondissement Montréal-Nord, pour une période de 48 mois, à partir de l'approbation du contrat et réserver une somme de 285 597,90 \$, taxes incluses, pour l'achat de pièces et d'équipements requis pour l'entretien et les appels de service. Appel d'offres 23-19967 / 2 soumissionnaires.

20.03 Appel d'offres public

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1238361002

Adjuger à Expertise Sports Design LG INC, plus bas soumissionnaire conforme, le montant de 118 636,95 \$, taxes incluses, pour le contrat de services professionnels en architecture de paysage et ingénierie pour la réfection d'un terrain de soccer / mini-soccer avec surface synthétique et aménagement d'une placette et des sentiers au pourtour du terrain sportif au parc Henri-Bourassa, autoriser une dépense de 23 727,39 \$, taxes incluses, pour les contingences et une dépense de 17 795,54 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 160 159,89 \$. Appel d'offres 1135 / 1 soumissionnaire.

District(s) : Ovide-Clermont
Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation

20.04 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1239716005

Approuver l'octroi de contributions financières provenant d'une enveloppe de fonds résiduels de l'Entente MESS-Ville, totalisant la somme de 52 880\$, aux trois organismes suivants : Hoodstock (12 422\$); Entre Parents de Montréal-Nord (27 685\$) et Qu'en dit Raton ? (12 773

20.05 Subvention - Contribution financière

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1232874008

Autoriser le versement d'une contribution financière de 8 634\$ à l'organisme La Nouvelle Étape, laquelle correspond aux montants déboursés pour acquitter les frais d'étude de la demande de permis visant la construction de neuf nouvelles unités d'hébergement pour les femmes et enfants victimes de violence conjugale et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable

20.06 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1239738012

Accorder des contributions financières totalisant 4 250\$ aux 10 comités de loisirs des résidences d'habitation pour aînés de Montréal-Nord pour l'année 2023.

20.07 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1239738011

Accorder des contributions financières totalisant 3 050 \$ aux 11 clubs de l'âge d'or reconnus par l'arrondissement pour l'année 2023.

20.08 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs - 1231038024

Accorder une contribution financière de 2 500 \$ à la Société canadienne de la Croix-Rouge afin de venir en aide aux personnes sinistrées et victimes du séisme et des inondations survenus respectivement au Maroc et en Libye en septembre 2023, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s.

20.09 Subvention - Contribution financière

CA *Direction des services administratifs* - 1231038023

Accorder une contribution financière de 500 \$ à Maisons de transition de Montréal inc. dans le cadre de la tenue de la Soirée Accords vins et mets organisé par la Maison St-Laurent qui aura lieu le 26 octobre 2023, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s

20.10 Subvention - Contribution financière

CA *Direction des services administratifs* - 1231038022

Accorder une contribution financière de 500\$ à l'Association Basilucania de Montréal inc. (Associazione Basilucania di Montréal inc.) pour l'organisation du 39e Banquet annuel de distribution de bourses d'études au niveau primaire, secondaire, collégial et universitaire aux étudiants qui aura lieu le 28 octobre, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s pour l'année financière 2023.

20.11 Subvention - Contribution financière

CA *Direction des services administratifs* - 1231038021

Accorder une contribution financière de 500\$ à la Résidence Angélica afin de les soutenir dans leur projet musical Rossignol adapté à une clientèle aux troubles neurocognitifs majeurs qui débutera sous peu, et ce, à même le budget de représentation des élu.e.s

20.12 Subvention - Contribution financière

CA *Direction des services administratifs* - 1231038020

Entériner une contribution financière de 500 \$ pour l'organisme Bottin Haïtien.com afin de soutenir la tenue de la 5e édition de leur soirée de la Journée de la cuisine haïtienne qui a eu lieu le 1er septembre 2023 au Centre de congrès et banquets Renaissance, situé au 7550, boulevard Henri-Bourassa Est, à Montréal, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2023.

20.13 Subvention - Contribution financière

CA *Direction des services administratifs* - 1231038019

Entériner une dépense de 500 \$ à la Fondation de la Pointe-de-l'île pour l'achat de publicité dans le cadre des activités entourant leur tournoi de golf pour la persévérance scolaire qui a eu lieu le 28 septembre 2023, et ce, à même le budget de représentation des élu.e.s

20.14 Subvention - Contribution financière

CA *Direction des services administratifs* - 1237606033

Entériner une contribution financière de 300 \$ à la Société Culture et Traditions Québécoises de Montréal-Nord pour son projet spécial « Fête nationale du Québec - volet familial 2023 » qui devait avoir lieu le 24 juin 2023 dernier au Parc Aimé Léonard.

20.15 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs - 1231038002

Annuler la résolution CA23 10 014 et accorder une contribution financière de 500 \$ à l'Association canado-marocaine de promotion de Taekwondo afin de les soutenir à l'occasion de l'Open de Montréal de Taekwondo qui s'est tenu le 4 février 2023, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2023.

20.16 Entente

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1239716004

Approuver le projet de tri-coordination de Priorité Jeunesse 2017-2027 entre l'Arrondissement, la CPEFMN et la TCJMN. Dans le cadre de ce projet, accorder une contribution financière de 31 500 \$ aux organismes suivants: soit une contribution de 15 625 \$ à la Table de concertation Jeunesse de Montréal-Nord et 15 625 \$ et une contribution de 15 625 \$ au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord.

30 – Administration et finances

30.01 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des services administratifs - 1237606030

Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 août 2023.

30.02 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des services administratifs - 1237606031

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 août 2023.

30.03 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1239069012

Approuver le règlement de régie interne de la SDC Montréal-Nord.

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Avis de motion

CA Direction des services administratifs - 1239171003

Adopter le Règlement RGCA05-10-0008-9 modifiant le Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics afin de modifier certaines dispositions.

40.02 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction des services administratifs - 1239171006

Adopter le Règlement RGCA23-10-0001-1 en vue de modifier certaines dispositions du Règlement RGCA23-10-0001 sur les tarifs, exercice financier 2023.

40.03 Règlement - Autre sujet

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1231689005

Autoriser une dérogation de la tarification prévue au Règlement RGCA23-10-0001 (exercice financier 2023) pour la location des salles 2A et 2B au Pavillon du parc Henri-Bourassa pour un évènement qui aura lieu le 7 novembre 2023 dans le cadre d'une soirée vin et fromage de la Fondation Beaulieu-Blondin.

40.04 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1238303007

Déposer le procès-verbal de la consultation publique et adopter le second projet de la résolution PP-060 afin de permettre l'aménagement de quatre cases de stationnement en façade avant secondaire au 11140, boulevard Pie-IX, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

40.05 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1238303006

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation publique et adopter la résolution PP-059 afin de permettre la construction d'une bibliothèque (Coeur-Nomade) de quatre étages au 3170, boulevard Henri-Bourassa, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

40.06 Règlement - Urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1237758006

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre l'agrandissement en cour arrière du bâtiment trifamilial existant, situé au 4650, boulevard Gouin Est, sur le lot 1 846 334 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

District(s) : Marie-Clarac

40.07 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1237758005

Adopter le premier projet de résolution PP-061 afin de permettre la construction d'un bâtiment mixte de sept étages, ayant 64 logements et un commerce au rez-de-chaussée, sur le lot 1 412 354 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

District(s) : Marie-Clara

50 – Ressources humaines

50.01 Nomination

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1234394004

Nommer Marie Andrée Lafleur à titre d'aide-bibliothécaire, à la Division de la culture et des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de six (6) mois, à compter du 7 octobre 2023, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

50.02 Nomination

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1234394005

Nommer monsieur Messaoud Khelifi-Touhami à titre d'aide-bibliothécaire, à la Division de la culture et des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de six (6) mois, à compter du 7 octobre 2023, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

50.03 Structure de service / Emploi / Poste

CA Direction des services administratifs - 1239411001

Autoriser la création d'un poste permanent d'agent-conseil en ressources humaines (emploi : 211310), groupe de traitement : FM05, à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs, et ce, à compter du 7 octobre 2023.

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nomination / Désignation

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1239069011

Approuver la désignation de M. Jean-Marc Poirier, Conseiller d'arrondissement du district Marie-Clara, à titre de représentant de l'arrondissement de Montréal-Nord au sein du conseil d'administration de la SDC Montréal-Nord.

51.02 Nomination / Désignation

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1239716003

Approuver la nomination des quatre (4) nouveaux membres au Conseil Jeunesse de Montréal-Nord (CJMN)

Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le mercredi 27 septembre 2023



Dossier # : 1239864001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 septembre 2023.

Il est recommandé :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 septembre 2023

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-09-19 10:10

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1239864001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 septembre 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

Le comité consultatif d'urbanisme a tenu sa dernière rencontre par visioconférence le 6 septembre 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Il est opportun de déposer aux archives le procès-verbal de la rencontre.

JUSTIFICATION

S.O.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Francis LAPORTE
agent de recherche, Agent de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-09-08

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1238109006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adjuger à NAXO Construction (9220-9733 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 571 425,75 \$, taxes incluses, un contrat pour la réfection de la salle du conseil de la mairie arrondissement de Montréal-Nord et autoriser une dépense de 68 500,00 \$, taxes incluses, pour les contingences, une dépense de pour les incidences 20 000,00 \$ taxes incluses, pour une dépense totale de 659 925,75 \$ taxes incluses. Appel d'offres 1133 / 10 soumissionnaires

QUE soit adjugé à NAXO Construction (9220-9733 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 571 425,75 \$, taxes incluses, le contrat 1133 pour la réfection de la salle du conseil d'arrondissement

QUE soit autorisée une dépense de 68 500,00\$ taxes incluses, à titre de contingence pour des dépenses imprévues au chantier;

QUE soit autorisée une dépense de 20 000,00\$ taxes incluses, à titre d'incidences pour l'achat de mobilier et de plans d'évacuation ;

QUE soit autorisée une dépense totale de 659 925,75 \$ taxes incluses;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-09-28 15:36

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1238109006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adjuger à NAXO Construction (9220-9733 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 571 425,75 \$, taxes incluses, un contrat pour la réfection de la salle du conseil de la mairie arrondissement de Montréal-Nord et autoriser une dépense de 68 500,00 \$, taxes incluses, pour les contingences, une dépense de pour les incidences 20 000,00 \$ taxes incluses, pour une dépense totale de 659 925,75 \$ taxes incluses. Appel d'offres 1133 / 10 soumissionnaires

CONTENU**CONTEXTE**

Dans le cadre du programme de mise à niveau et d'amélioration et maintien d'actif, l'arrondissement de Montréal-Nord veut procéder la réfection de la salle du conseil de la mairie d'arrondissement. Le présent sommaire décisionnel a pour but d'adjuger un contrat pour la réalisation de ces travaux.

Le processus d'appel d'offres public s'est déroulé du 23 aout au 13 septembre 2023 pour une durée totale de vingt-un (21) jours. Sur les treize (13) preneurs du cahier des charges, dont la liste complète se trouve en pièce jointe, dix (10) ont déposé une soumission et trois (3) se sont désistés.

Cinq (5) addendas ont été émis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

C-23-003 - Adjuger à Francis Bouchard architecte au montant de 56 800,00 \$, taxes incluses, pour les services professionnels. lors de gré à gré, BC 1589566.

C-23-033 – Adjuger à décibel Audio Inc. au montant de 63 281,38 \$, taxes incluses, pour la fourniture et installation d'un nouveau système audiovisuel, lors d'une demande de prix.

DESCRIPTION

La réfection de la salle du conseil de l'arrondissement de Montréal-Nord comporte les travaux notamment :

- Transformation de la salle du conseil en salle polyvalente ;
- Remplacement du plafond ;

- Remplacement des finis de plancher ;
- Réfection des salles de toilettes, accessibilité universelle ;

Des contingences de 12% sont prévues au contrat pour faire face aux imprévus de chantier.

Il est à noter que la surveillance partielle des travaux sera assurée par Francis Bouchard Architecture sera assurée durant les travaux.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de Montréal Nord ne possède pas les ressources ni l'expertise pour réaliser les travaux de cette envergure.

Tel que mentionné dans la le tableau d'analyse de conformité du service d'approvisionnement en pièce jointe, ils affirment avoir procédé à l'analyse des soumissions reçues le 13 septembre 2023. Leur analyse démontre que NAXO Construction (9220-9733 Québec inc.) est le plus bas soumissionnaire conforme. Nous recommandons l'octroi du contrat à NAXO Construction (9220-9733 Québec inc.).

Les prix des dix (10) soumissions reçues sont divergents, la moyenne des soumissions conformes est 7.4% d'écart avec l'estimation des professionnels. Pour ces raisons, l'octroi du contrat à NAXO Construction (9220-9733 Québec inc.) est recommandé.

Les dix (10) soumissions reçues ont été analysées, et les dix (10) soumissions sont conformes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

SOUSSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	AUTRES (INCIDENCES) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
NAXO Construction (9220-9733 Qc. Inc.)	571 425,75 \$	n/a	571 425,75 \$
Construction Roccart Inc.	615 558,90 \$	n/a	615 558,90 \$
Les construction Serbec Inc.	640 926,16 \$	n/a	640 926,16 \$
Construction Guillaume Maihot	645 030,74 \$	n/a	645 030,74 \$
Deroc Construction Inc.	656 162,33 \$	n/a	656 162,33 \$
Groupe DCR	659 956,50 \$	n/a	659 956,50 \$
Rénovacoer Rénovation Inc.	692 713,00 \$	n/a	692 713,00 \$
Bâtiment F Inc.	725 398,92 \$	n/a	725 398,92 \$
Groupe NCN Cardinal Inc.	732 735,68 \$	n/a	732 735,68 \$
Les entreprises Constructo	740 957,54 \$	n/a	740 957,54 \$
Dernière estimation réalisée par Francis Bouchard Architecte	721 268,24 \$	n/a	

Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$) VOICI LA FORMULE : total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions	668 086,85\$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) VOICI LA FORMULE : [(coût moyen des soumissions conformes – la plus basse)/la plus basse] x 100]	17%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus haute conforme – la plus basse conforme)	169 531,79\$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus haute conforme – la plus basse conforme)/la plus basse] x 100]	30%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)	149 842,49\$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation] x 100]	-21%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)	44 133,15\$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse] x 100]	8%

La dépense totale pour la réalisation du projet est de 659 925,75 \$ taxes incluses, et se répartit de la façon suivante :

571 425,75 \$ taxes incluses, contrat de réfection ;
68 500\$ taxes incluses, 12% contingences de construction
20 000\$ taxes incluses, incidences (mobilier et plan d'évacuation)

Cette dépense sera financée à 100% par l'arrondissement dans le cadre du programme triennal d'immobilisation.

MONTRÉAL 2030

Nil

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le temps des travaux, toutes les réunions du conseil devront se dérouler au Pavillon Henri-Bourassa.

Certain travaux de plomberie se feront dans le plafond du bureau de M. Loth Siemeni Chokote.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Nil

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En temps et lieu, des communications seront faites auprès des employés et divers intervenants les dates importantes et interventions liées à l'avancement des travaux. Les travaux de manière générale font engendrer du bruit, principalement les travaux de démolition du plancher. Les employés de la mairie devront être mis au courant et compréhensible de la situation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'échéancier de réalisation du mandat est détaillé selon les phases ci-dessous :

PHASES PROJÉTÉES	DATES
Adjudication du contrat (CA)	02 octobre 2023
Début des travaux (Après travaux au BAM)	23 octobre 2023
Fin des travaux - prise de possession	19 avril 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Plus bas soumissionnaire est conforme.

Le procès-verbal donnant la liste des soumissionnaires est en pièce jointe.

La recommandation des professionnels responsables d'analyser les soumissions reçues est en pièce jointe.

Des clauses pour la prévention de la fraude et de manœuvres dolosives sont incluses au Règlement de gestion contractuelle de cette soumission.

Le présent appel d'offres respecte le Règlement de gestion contractuelle.

La compagnie et ses administrateurs ne sont pas inscrits comme des personnes devant être déclarées non conformes en vertu du Règlement de gestion contractuel.

La vérification de la validité des licences des entrepreneurs a été effectuée auprès de la Régie du bâtiment et de la RENA.

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Validation du processus d'approvisionnement :

Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Ahmed YASMI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles THIVIERGE
Architecte

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-09-18

Alex LALLIER-CARBONNEAU
Chef de division études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1239913004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division du soutien technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adjuger à JP Lessard Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 359 739,53 \$, taxes incluses, un contrat pour des activités d'entretien des systèmes de chauffage, de ventilation et d'air climatisé (C.V.A.C) des bâtiments de l'arrondissement Montréal-Nord, pour une période de 48 mois, à partir de l'approbation du contrat et réserver une somme de 285 597,90 \$, taxes incluses, pour l'achat de pièces et d'équipements requis pour l'entretien et les appels de service. Appel d'offres 23-19967 / 2 soumissionnaires.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE soit adjugée à JP Lessard Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 359 739,53\$ \$, taxes incluses, un contrat pour des activités d'entretien des systèmes de chauffage, de ventilation et d'air climatisé (C.V.A.C.) des bâtiments de l'arrondissement Montréal-Nord, pour une période de 48 mois.

QUE soit réservée une somme de 285 597,90\$, taxes incluses, pour l'achat de pièces et d'équipements requis pour l'entretien et les appels de service.

ET QUE cette dépense soit imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-09-28 15:37

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # : 1239913004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division du soutien technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adjuger à JP Lessard Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 359 739,53 \$, taxes incluses, un contrat pour des activités d'entretien des systèmes de chauffage, de ventilation et d'air climatisé (C.V.A.C) des bâtiments de l'arrondissement Montréal-Nord, pour une période de 48 mois, à partir de l'approbation du contrat et réserver une somme de 285 597,90 \$, taxes incluses, pour l'achat de pièces et d'équipements requis pour l'entretien et les appels de service. Appel d'offres 23-19967 / 2 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des travaux publics a rédigé l'appel d'offres public # 23-19967 le 17 mai 2023 afin de s'assurer de l'opération, de l'entretien préventif et le correctif des systèmes de chauffage, de ventilation et d'air climatisé (C.V.A.C) des bâtiments de l'arrondissement de Montréal-Nord pour 48 mois à partir de l'approbation du contrat. Le plus bas soumissionnaire conforme a été JP Lessard climatisation Inc. avec un montant de 359 739,53 \$ taxes incluses. La Direction des travaux publics ne dispose pas de ressources pour réaliser les travaux à l'interne. Elle sollicite en conséquence les services d'une entreprise externe spécialisée en réfrigération, en CVAC et la surveillance périodique pour opérer, entretenir et répondre aux besoins d'entretien mécanique des systèmes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 10 097 - Entériner les dépenses du contrat de services, réparations et entretien des systèmes de climatisation, ventilation et chauffage #22-19265 pour un montant de 111 430,87 \$, taxes incluses, et autoriser la prolongation dudit contrat pour un montant maximum de 52 188,59 \$, taxes incluses, pendant le lancement et l'analyse des résultats du nouvel appel d'offres.

30 avril 2022 – AO 22-19265 - Service d'entretien des systèmes de chauffage, de ventilation et d'air climatisé (C.V.A.C.). Octroyer à JP Lessard Climatisation Inc., au montant de 40 281,49 \$, taxes incluses, le contrat d'entretien préventif des systèmes C.V.A.C et des services de réparation sur demande et des appels de service des bâtiments de l'arrondissement, pour la période d'une année avec option de prolongation d'une année.

24 avril 2020 - AO 20-18045, A87 - Service d'entretien des systèmes de chauffage, de ventilation et d'air climatisé (C.V.A.C.). Octroyer à Ventilation Manic Inc., au montant de 33 496,77 \$, taxes incluses, le contrat pour l'entretien préventif des systèmes C.V.A.C et des services de réparation sur demande et des appels de service de divers édifices, pour la période d'un année avec option d'un année de prolongation.

07 octobre 2019 - DP 2019-117 - Service d'entretien Systèmes CVAC pour la période du 10 octobre 2019 à 29 février 2020. Octroyer à CIMCO Réfrigération, au montant de 26 544,28 \$, taxes incluses, le contrat pour l'entretien préventif des systèmes C.V.A.C et des services de réparation sur demande et des appels de service de divers édifices, pour la période du 7 octobre 2019 au 29 février 2020.

DESCRIPTION

L'entrepreneur a la responsabilité d'opérer, d'entretenir et d'assurer l'opération des arénas de l'arrondissement de Montréal-Nord en respectant des conformités aux codes et règlements en vigueur, aux aspects liés à la sécurité ainsi que pour assurer le maintien des activités et l'opération optimal de ses systèmes requis à l'opération de chauffage, de ventilation et d'air climatisé (C.V.A.C) des bâtiments de l'arrondissement Montréal-Nord.

JUSTIFICATION

L'entretien des systèmes CVAC des bâtiments de l'arrondissement de MTN sont des systèmes qui nécessitent des services de techniciens, un suivi d'entretien, des ajustements fréquents et des réparations afin d'assurer l'opération des installations en respect des conformités des employés et des citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'appel d'offre public 23-19967 – Service d'entretien des systèmes de chauffage, de ventilation et d'air climatisé (C.V.A.C) pour l'arrondissement Montréal-Nord a été publié sur SEAO le 17 mai 2023.

Deux (2) entrepreneurs ont présenté une offre de service.

Le tableau des résultats suivant résume les prix de deux soumissionnaires, et les écarts entre les prix soumis et le prix estimé.

RÉSULTATS DE SOUMISSION		
Soumissionnaires	Prix total (Taxes incluses)	Écart (%)
JP LESSARD CLIMATISATION INC	645 337,43 \$	-1,54
TECKSOLDGE INC	765 151,70 \$	16,74
Désistements (2)	Manque de temps pour compléter la soumission	
Prix estimé	655 422,43 \$	

L'analyse des soumissions démontre que l'entreprise JP Lessard Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme.

Le montant de la soumission, soit 359 739,53 \$, taxes incluses, en plus de 285 597,90 \$, taxes incluses, pour l'achat de pièces et équipements requis pour l'entretien et les appels de service se répartit de la façon suivante :

AO 23-19967	Prix unitaire 2023-2024 pour 12 mois	Prix unitaire 2024-2025 pour 12 mois	Prix unitaire 2025-2026 pour 12 mois	Prix unitaire 2026-2027 pour 12 mois	Montant total (Sans taxes)	Montant total (taxes incluses)
Entretien préventif	21 045,00 \$	21 890,00 \$	22 770,00 \$	23 680,00 \$	89 385,00 \$	102 770,40 \$
Service de réparation sur demande	54 090,00 \$	55 280,00 \$	56 470,00 \$	57 660,00 \$	223 500,00 \$	256 969,13 \$
Montant total de soumission	75 135,00 \$	77 170,00 \$	79 240,00 \$	81 340,00 \$	312 885,00 \$	359 739,53 \$
Réserve (Achat pièces et équipements)	62 100,00 \$	62 100,00 \$	62 100,00 \$	62 100,00 \$	248 400,00 \$	285 597,90 \$
Montant total pour l'exécution du contrat	137 235,00 \$	139 270,00 \$	141 340,00 \$	143 440,00 \$	561 285,00 \$	645 337,43 \$

La dépense sera financée par le budget de fonctionnement.

Le contrat débutera en septembre et la dépense au montant de 589 279,09\$ net sera répartie de la façon suivante ;

AO 23-19967	2023	2024	2025	2026	2027	Montant total
Entretien préventif	5 261,25 \$	21 256,25 \$	22 110,00 \$	22 997,50 \$	17 760,00 \$	89 385,00 \$
Service de réparation sur demande	17 865,00 \$	54 484,00 \$	55 674,00 \$	56 864,00 \$	38 613,00 \$	223 500,00 \$
Montant total de soumission	23 126,25 \$	75 740,25 \$	77 784,00 \$	79 861,50 \$	56 373,00 \$	312 885,00 \$
Réserve (Achat pièces et équipements)	20 700,00 \$	62 100,00 \$	62 100,00 \$	62 100,00 \$	41 400,00 \$	248 400,00 \$
Total av tx	43 826,25 \$	137 840,25 \$	139 884,00 \$	141 961,50 \$	97 773,00 \$	561 285,00 \$
Total tx incl	50 389,23 \$	158 481,83 \$	160 831,63 \$	163 220,23 \$	112 414,51 \$	645 337,43 \$
Total net	46 012,08 \$	144 715,03 \$	146 860,71 \$	149 041,83 \$	102 649,43 \$	589 279,09 \$

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan Stratégique Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les activités pendant la COVID-19 tiennent compte des consignes en matière de distanciation et de mesures sanitaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Eddy DUTELLY)

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karen MURPHY
secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-08-07

Bassam AJAM
c/d sout. technique <<arr.mtln>>

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Maxime Ubner SAUVEUR
Directeur des travaux publics

Approuvé le : 2023-08-07

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Maxime Ubner SAUVEUR
Directeur des travaux publics

Approuvé le : 2023-08-11



Dossier # : 1238361002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Projet :	-
Objet :	Adjuger à EXPERTISE SPORTS DESIGN LG INC., soumissionnaire conforme ayant obtenu la meilleure note finale, pour un montant de 118 636,95 \$, taxes incluses, un contrat pour services professionnels en architecture de paysage et ingénierie pour la réfection d'un terrain de soccer / mini-soccer avec surface synthétique et aménagement d'une placette et des sentiers au pourtour du terrain sportif au parc Henri-Bourassa et autoriser une dépense de 23 727,39 \$, taxes incluses, pour les contingences et une dépense de 17 795,54 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 160 159,89 \$. Appel d'offres no.1135/01 soumission.

QUE soit adjugé à Expertise Sports Design LG Inc., soumissionnaire conforme ayant obtenu la meilleure note finale, au montant de 118 636,95 \$, taxes incluses, le contrat 1135 pour les services professionnels en architecture de paysage et ingénierie pour la réfection d'un terrain de soccer / mini-soccer avec surface synthétique et aménagement d'une placette et des sentiers au pourtour du terrain sportif au parc Henri-Bourassa;

QUE soit autorisée une dépense de 23 727,39 \$, taxes incluses, pour les contingences;

QUE soit autorisée une dépense de 17 795,54 \$, taxes incluses, pour les incidences;

QUE soit autorisée une dépense totale de 160 159,89 \$;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-09-28 15:38

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1238361002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Projet :	-
Objet :	Adjuger à EXPERTISE SPORTS DESIGN LG INC., soumissionnaire conforme ayant obtenu la meilleure note finale, pour un montant de 118 636,95 \$, taxes incluses, un contrat pour services professionnels en architecture de paysage et ingénierie pour la réfection d'un terrain de soccer / mini-soccer avec surface synthétique et aménagement d'une placette et des sentiers au pourtour du terrain sportif au parc Henri-Bourassa et autoriser une dépense de 23 727,39 \$, taxes incluses, pour les contingences et une dépense de 17 795,54 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 160 159,89 \$. Appel d'offres no.1135/01 soumission.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Montréal-Nord désire retenir les services professionnels en ingénierie et en architecture de paysage pour la préparation des plans et devis et la surveillance partielle durant la construction, y compris ceux des services d'un laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et d'un laboratoire spécialisé pour le contrôle qualitatif des surfaces de jeu dans le cadre du projet de réfection du terrain de soccer en gazon synthétique et les abords du terrain du parc Henri-Bourassa à l'arrondissement de Montréal-Nord.

L'Arrondissement de Montréal-Nord a sollicité via cet appel d'offres, les services professionnels en architecture du paysage et en ingénierie, soit une équipe de projet multidisciplinaire pour ce projet, qui sera exécuté en mode traditionnel et qui comportera un (1) appel d'offres pour l'ensemble de ces travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA12 10 248, du conseil d'arrondissement, adoptée à la séance ordinaire du mardi 14 août 2012; Autoriser une dépense au montant de 70 823,68\$ (taxes incluses) pour des travaux de réaménagement au parc Henri-Bourassa et octroyer un contrat au montant de 67 374,43\$ (taxes incluses) à les Entrepreneurs Bucaro inc. (contrat 883, 14 soumissionnaires) (Sommaire décisionnel 1124383012).

Résolution CA11 10 065, du conseil d'arrondissement, adoptée à la séance ordinaire du mardi 8 mars 2011; Octroyer un contrat de services professionnels au Bureau Expertise Parcs (BEP) de la Direction des Grands Parcs et du Verdissement au Service du Développement et des Opérations pour la construction du système d'éclairage du terrain de soccer synthétique au parc Henri-Bourassa à l'arrondissement de Montréal-Nord au montant de 46 500 \$ (non taxable) - N/d : 857 (Sommaire décisionnel 1113300008).

Résolution CA09 10 212, du conseil d'arrondissement, adoptée à la séance extraordinaire du mardi 14 juillet 2009; Autoriser une dépense maximale de 467 045,43 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation d'un revêtement

de gazon synthétique pour deux terrains de mini-soccer au parc Henri-Bourassa et adjudger le contrat no. 810 de 462 045,43 \$, taxes incluses, à L.M.L. Paysagiste et Frères inc. (Sommaire décisionnel 1094383014).

Résolution CA06 10 236, du conseil d'arrondissement, adoptée à la séance spéciale du jeudi 20 juillet 2006; Octroyer le contrat no 750, de 815 453,15 \$, taxes incluses, à Les Entrepreneurs Bucaro inc. pour le réaménagement du parc Henri-Bourassa. (Sommaire 1063602017).

DESCRIPTION

Délimité par la rue Pascal, l'avenue Laurier et le boulevard Rolland, le parc Henri-Bourassa est situé en plein cœur d'un secteur institutionnel, municipal et résidentiel fortement achalandé. Son terrain sportif accueille les équipes sportives de l'école secondaire mitoyenne, les cours d'éducation physique et les activités libres des étudiants. La surutilisation du terrain a causé la détérioration prématurée des infrastructures sportives.

Étant soucieux d'offrir un terrain sportif sécuritaire pour les utilisateurs, l'arrondissement Montréal-Nord a pu bénéficier de l'aide financière de la Ville-Centre dans le cadre du Programme des Installations Sportives Extérieures (PISE). L'objectif principal du présent mandat est de remettre aux normes le terrain sportif par la rénovation de la surface en gazon synthétique.

Le terrain est situé dans le parc Henri-Bourassa. La zone des travaux possède une superficie d'environ 1,17 hectare et est composée d'un terrain de soccer ainsi que des sentiers qui entourent ce terrain. Le parc Henri-Bourassa appartient à la ville de Montréal dont l'entretien est assuré par l'arrondissement.

Le parc Henri-Bourassa constitue le seul terrain de soccer synthétique sur le territoire et est constamment utilisé par l'école secondaire Henri-Bourassa et par divers clubs sportifs tels que le club de soccer de Montréal-Nord.

Après 13 ans d'utilisation, le terrain est rendu à sa fin de vie utile. Des évaluations réalisées au cours des dernières années ont confirmées également la désuétude du revêtement synthétique.

Compte tenu de ce qui précède, l'arrondissement souhaite améliorer l'état des terrains afin d'offrir des surfaces de qualité, sécuritaires et performantes à la pratique d'activités sportives.

Les travaux envisagés dans ce mandat portent sur la réfection du terrain de soccer en gazon synthétique, l'aménagement du pourtour de ce terrain, la conversion en DEL du système d'éclairage, travaux d'aménagement d'une nouvelle placette (voir emplacement sur la figure 1 ci haut) entre le terrain de soccer et le pavillon ainsi que les sentiers et les mobiliers urbains au pourtour du terrain.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de Montréal-Nord procède pour l'octroi de mandat de services professionnels de plus de 25 000 \$ selon un système de pondération et d'évaluation comme prescrit par l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les Cités et Villes qui stipule: «dans le cas de l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, le conseil doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement respectent les règles suivantes:

1. Le système doit comprendre, outre le prix, un minimum de quatre critères d'évaluation;
2. Le système doit prévoir le nombre maximal de points qui peut être attribué à une soumission eu égard à chacun des critères autres que le prix; ce nombre ne peut être supérieur à 30 sur un nombre total de 100 points qui peut être attribué à une soumission eu égard à tous les critères.»

De plus, en vertu de ce même article, le conseil d'arrondissement doit former un comité de sélection d'au moins trois (3) membres, autres que les membres du conseil pour analyser les offres de services soumises pour ses projets. Voir à l'item: Décision(s) antérieure(s), le sommaire décisionnel du système de pondération et de la composition du comité de sélection.

L'arrondissement ne possède pas l'ensemble des experts nécessaires pour réaliser ce mandat. L'arrondissement a préparé un cahier de charges pour un appel d'offres public, publié sur le SEAO afin de permettre à un plus grand nombre de firmes possibles de répondre à cette dernière.

La période de publication de l'appel d'offres s'est déroulée du 16 août au 13 septembre 2023. Un comité de sélection a fait l'évaluation le 20 septembre 2023 des offres pour chacune des firmes qui ont déposé des propositions selon un système à deux enveloppes.

Il n'y a eu qu'un seul preneur du cahier de charges dû au fait qu'il y a très peu de firmes capable d'exécuter ce type de projet au Québec.

Vous trouverez en pièces jointes la liste de la firme qui se s'est procuré les documents d'appel d'offres, le procès-verbal d'ouverture et la proposition de prix de la firme retenue.

À la suite du lancement de l'appel d'offres public no. 1135, il est recommandé de retenir les services de la firme :

· EXPERTISE SPORTS DESIGN LG INC.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale au montant de 160 159,88\$ taxes incluses, sera financée par le règlement "RGCA23-10-004 - programme de réaménagement des parcs" prévu au programme décennal d'immobilisation de l'arrondissement. Une seule firme a soumissionné. Suite à l'analyse de la soumission par le comité d'évaluation, la firme a été jugée conforme. Se référer au tableau ci-dessous.

SOUSSIONS CONFORMES	NOTE INTÉRIM	NOTE FINALE	PRIX DE BASE (TAXES INCLUSES)	AUTRES (CONTINGENCE) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
EXPERTISE SPORTS DESIGN INC.	89,83	9,68	118 636,95 \$	- \$	118 636,95 \$
Dernière estimation réalisée par les Études techniques DAUSE					
			98 303,63 \$	-	98 303,63 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) VOICI LA FORMULE : (l'adjudicataire – estimation)					20 333,32 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) VOICI LA FORMULE : [(l'adjudicataire – estimation)/estimation] x 100]					20,68 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^e note finale et l'adjudicataire (\$) VOICI LA FORMULE : (2e meilleure note finale – adjudicataire)					NA
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^e note finale et l'adjudicataire (%) VOICI LA FORMULE : [(2e meilleure note finale – adjudicataire)/adjudicataire] x 100]					NA

MONTRÉAL 2030

La réfection du terrain de soccer synthétique Henri-Bourassa à l'arrondissement Montréal-Nord contribue à l'atteinte d'un objectif de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. La grille en pièce jointe détail comment le projet y contribue.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'étape de réalisation des plans et devis par les professionnels n'implique pas d'impact majeur.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact lié à la COVID-19 n'a été décelé.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les citoyens, l'école secondaire ainsi que les autres parties prenantes devront être informés et dirigés vers d'autres sites pendant les travaux.

L'équipe des communications sera sollicitée pour produire une communication visuelle, et virtuelle en temps et lieu.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Rencontre de démarrage : semaine du 9 octobre 2023;
- Remise des plans et devis 100 % pour appel d'offres: février 2023;
- Appel d'offres pour travaux : mars-avril 2023;
- CA d'octroi du contrat de construction: mai 2023.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme. Le procès-verbal, donnant la liste du soumissionnaire unique, se trouve avec les pièces jointes.

Le présent appel d'offres respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

La vérification de la validité des licences des entrepreneurs a été effectuée auprès de la Régie du bâtiment dans les catégories exigées au cahier des charges.

EXPERTISE SPORTS DESIGN LG INC. fait partie et est conforme au registraire des entreprises du Québec et à la CNESST.

L'adjudicateur a reçu l'autorisation de l'Autorité des marchés publics jusqu'au 23 septembre 2024.

Il a reçu l'attestation de Revenu Québec jusqu'au 30 juin 2023.

Il est aussi membre de l'APPQ comme exigé au cahier des charges.

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Ahmed YASMI)

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

Alexis ARCHAMBAULT, 28 septembre 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Andree BERTRAND
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-09-25

Alex LALLIER-CARBONNEAU
Chef de division études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv. entreprises (arr.)



Dossier # : 1239716005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver l'octroi de contributions financières provenant d'une enveloppe de fonds résiduels de l'Entente MESS-Ville, totalisant la somme de 52 880\$, aux trois organismes suivants : Hoodstock (12 422\$); Entre Parents de Montréal-Nord (27 685\$) et Qu'en dit Raton ? (12 773\$).

QUE SOIT approuvé l'octroi de contributions financières de l'enveloppe du résiduel du MESS Ville totalisant la somme de 52 880\$ aux trois organismes suivants : Hoodstock (12 422\$); Entre Parents de Montréal-Nord (27 685\$) et Qu'en dira-t'on ? (12 773\$)

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-09-28 16:07

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1239716005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver l'octroi de contributions financières provenant d'une enveloppe de fonds résiduels de l'Entente MESS-Ville, totalisant la somme de 52 880\$, aux trois organismes suivants : Hoodstock (12 422\$); Entre Parents de Montréal-Nord (27 685\$) et Qu'en dit Raton ? (12 773\$).

CONTENU

CONTEXTE

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) annonçait récemment une nouvelle somme de bonification de 1 824 160 \$ pour l'ensemble de la Ville de Montréal octroyée dans le cadre de la prolongation de l'entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2018-2023 (Entente MESS-Ville), pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024.

Le présent sommaire décisionnel vise à octroyer un montant de 52 880\$, issu du résiduel du MESS-Ville, afin de financer des services auprès des jeunes et des enfants en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

La Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale institue le Fonds québécois d'initiatives sociales, lequel vise à soutenir financièrement des initiatives en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ces initiatives peuvent intervenir à la fois sur les causes et les conséquences de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Au plan régional et local, le financement des initiatives doit s'inscrire dans une démarche de mobilisation et de concertation des acteurs du milieu. Celles-ci doivent mener à l'identification des priorités en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour un territoire donné, le tout étant consigné dans un plan d'action. Le financement des initiatives doit répondre aux priorités identifiées.

INITIATIVES ADMISSIBLES :

Sont admissibles à un financement les initiatives qui :

- luttent contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté;
- ont fait l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils répondent aux objectifs des planifications stratégiques locales et régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;
- tiennent compte de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS+).

Le projet doit être un projet spécial d'une durée maximale de six mois, s'achevant au plus tard au 31 mars 2024 (date de fin de l'enveloppe du MESS Ville). Les projets déposés devront s'inscrire dans l'un des 3 axes d'intervention du plan d'action Priorité Jeunesse : 1. favoriser la maturité et la persévérance scolaires, et la réussite éducative, 2. développer les talents, l'employabilité et l'entrepreneuriat 3. enrichir le vivre ensemble et répondre aux objectifs généraux qui s'y rattachent

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décisions - Ville-Centre

CE22 2148 du 21 décembre 2022

Approuver le cadre de référence du programme Prévention Montréal 2023-2025, doté d'un budget totalisant 42 446 420 \$ sur trois ans / Approuver la répartition budgétaire entre les 19 arrondissements d'une somme de 26 429 464 \$ attribuée au volet local dudit programme pour les années 2023, 2024, 2025 / Autoriser le virement d'une somme de 19 453 143 \$ pour 2023, 2024 et 2025, à raison de 6 484 381 \$ par année, en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers les 19 arrondissements (1229703001)

CG23 0200 du 20 avril 2023

Approuver la lettre (addenda 2) de confirmation de la prolongation de l'Entente administrative 2018-2023 sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité par laquelle la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe de 11 M\$ majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 45 574 160 \$ à 56 574 160 \$, pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 (auxquels s'additionnent les 5,25 M\$ versés pour la période du 1er avril au 31 octobre 2018, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2013-2018 (CG18 0372), pour un total de 61 824 160 \$) / Autoriser un budget de dépenses additionnel équivalent au revenu additionnel correspondant

CG23 0163 du 20 avril 2023

Approuver l'avenant (addenda 1) à l'Entente administrative 2018-2023 sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité par lequel la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe supplémentaire de 824 160 \$ majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 44,75 M\$ (CG18 0440) à 45 574 160 \$, pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 (auxquels s'additionnent les 5,25 M\$ versés pour la période du 1er avril au 31 octobre 2018, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2013-2018 (CG18 0372), pour un total de 50 824 160 \$) / Autoriser un budget de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant / Signer l'avenant (addenda 1) de l'Entente administrative 2018-2023 à cet effet.

CG19 0325 du 20 juin 2019

Approuver une nouvelle approche de répartition des fonds basée sur la mesure du panier de consommation dans le cadre de l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale destinée aux arrondissements et aux villes liées

CG18 0440 du 23 août 2018

Approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, par laquelle le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 44,75 M\$ pour cinq ans, soit 4,75 M\$ en 2018-2019, 10 M\$ en 2019-2020, 10 M\$ en 2020-2021, 10 M\$ en 2021-2022 et 10 M\$ en 2022-2023

DESCRIPTION

La division du développement social recommande d'approuver l'octroi de financement des projets suivants :

Nom de l'organisme : Entre Parents de Montréal-Nord

o Nom du projet : Mon Samedi Y a Pas de Parents

o Montant recommandé pour l'enveloppe résiduelle: **27 685\$**

o Résumé du projet (maximum 5 lignes) : Le projet consiste à permettre aux enfants de consolider différents apprentissages scolaires à l'aide d'ateliers ludiques en les amenant à développer plusieurs aptitudes comme la recherche documentaire, la lecture, l'interprétation et l'analyse des acquis, l'organisation et la créativité, tout cela dans un contexte amusant et de découverte.

Nom de l'organisme : Qu'en dit Raton?

o Nom du projet : **Éveil artistique à la petite enfance**

o Montant recommandé pour l'appel du résiduel : **12 773\$**

o Résumé du projet (maximum 5 lignes) : Le projet "Éveil Artistique à la Petite Enfance" proposera une série de dix spectacles interactifs spécialement conçus pour les tout-petits et leurs familles . Ces spectacles visent à éveiller leur curiosité artistique, favoriser leur développement cognitif et émotionnel, et renforcer le lien entre l'art et l'apprentissage. Les représentations auront lieu dans les Centres de la Petite Enfance (CPE) ainsi qu'à la Maison de la Culture de Montréal-Nord. Ce projet créera un environnement inclusif, éducatif et artistique pour les jeunes de cette communauté.

Nom de l'organisme : Hoodstock

o Nom du projet : **Immersion et découvertes à Montréal-Nord**

o Montant recommandé pour l'appel du résiduel : **12 422\$**

o Résumé du projet (maximum 5 lignes) : Hoodstock souhaite instaurer **Immersion et découvertes à Montréal-Nord qui consiste à réaliser 6 sorties exploratoires dans le quartier**. Premièrement, lors d'une première sortie, afin de contribuer à leur éducation citoyenne, les jeunes visiteront et participeront à des activités au sein de 4 institutions et espaces de participation citoyenne, tels que les bibliothèques de MN, la MCC, ou le Centre des Loisirs. Deuxièmement, afin de développer leur employabilité et leur culture entrepreneuriale, nous organiserons 4 visites chez des commerçant.e.s locaux et racisé.e.s de Montréal-Nord. Ces rapprochements permettront aux jeunes de découvrir les espaces démocratiques et publics ainsi que les commerces locaux à proximité.

JUSTIFICATION

Considérant les enjeux touchant les enfants, les jeunes et les familles sur notre territoire, les actions des projets en cours qui agissent en prévention et qui contribuent à assurer des services aux jeunes en difficulté et en situation de vulnérabilité et à maintenir un certain filet de sécurité sociale au sein de la communauté; il est souhaitable, pour l'arrondissement de financer ces 3 projets.

À titre de rappel, les 3 projets dont il est recommandé d'octroyer le financement ont fait l'objet d'un processus rigoureux d'analyse et de sélection conforme au Cadre de référence en gestion des programmes d'aide financière aux OBNL de l'arrondissement de Montréal-Nord.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Clés comptables/Numéro d'imputation	Organisme	Projet	Financement résiduel	2023	2022	2021	2020
MESS Ville 1001.0014000.101555.05803.61900.016491.0000.003664.052138.00000.00000	Entre Parents de Montréal - Nord	Mon Samedi Y a Pas de Parents	27 685\$	13 837\$	13 837\$	13837\$	13837\$
MESS Ville 1001.0014000.101555.05803.61900.016491.0000.003664.052138.00000.00000	Hoodstock	Immersion et découvertes à Montréal-Nord	12 422\$	X	X	X	X
MESS Ville 1001.0014000.101555.05803.61900.016491.0000.003664.052138.00000.00000	Qu'en dit Raton?	Éveil artistique à la petite-enfance	12 773\$	X	X	X	X

MONTRÉAL 2030

Le financement du MESS Ville et le plan d'action Priorité Jeunesse Montréal-Nord une contribution majeure à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, plus particulièrement aux priorités:

- 8: « Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous »;

- 9: « Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire »;
- 10: « Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des processus de décision »;
- 18: « Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire »;
- 19. « Offrir à l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le non respect de la date visée de la prochaine séance du conseil d'arrondissement du 02 octobre 2023 pour entériner les contributions financières des organismes et pour décaisser les versements pourrait avoir un impact majeur sur les projets car ils doivent être achevés au 31 mars 2023 et constituent des projets de courte durée.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Pour l'instant, il est prévu que les activités se réalisent comme prévu. Si la situation changeait, le responsable de la Ville et les organismes devront convenir des besoins d'ajustements ou d'adaptations requis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

§ Deux protocoles de visibilité en annexe au projet de convention sont en vigueur et doivent être appliqués par l'organisme partenaire

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Isabelle LÉPINE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Moaad BOUSSEKRI
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-09-20

Chilandre PATRY
chef(fe) de division - sports, loisirs et developpement social
en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Claudel TOUSSAINT
Directeur



Dossier # : 1232874008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement d'une contribution financière de 8 634\$ à l'organisme La Nouvelle Étape, laquelle correspond aux montants déboursés pour acquitter les frais d'étude de la demande de permis et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

QUE soit autorisé le versement d'une contribution financière de 8 634\$ à l'organisme La Nouvelle Étape, laquelle correspond aux montants déboursés pour acquitter les frais d'étude de la demande de permis visant la construction de neuf nouvelles unités d'hébergement pour les femmes et enfants victimes de violence conjugale et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-09-28 16:08

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1232874008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement d'une contribution financière de 8 634\$ à l'organisme La Nouvelle Étape, laquelle correspond aux montants déboursés pour acquitter les frais d'étude de la demande de permis et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

CONTENU

CONTEXTE

L'organisme Nouvelle Étape a déposé des demandes de permis visant la construction de neuf nouvelles unités d'hébergement sur le territoire de l'arrondissement pour les femmes et enfants victimes de violence conjugale. Le coût des permis relatifs aux travaux de construction est estimé à 8 634\$

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à donner une contribution financière pour le remboursement des frais relatifs à l'étude des demandes de permis de construction par l'organisme La Nouvelle Étape.

JUSTIFICATION

Depuis plusieurs années, l'arrondissement de Montréal-Nord soutient de diverses manières la lutte contre la violence conjugale. En effet, depuis 2017, l'arrondissement de Montréal-Nord participe à la campagne de sensibilisation «Municipalité alliée contre la violence conjugale », contribue à la mise en place de mesures pour lutter contre la violence conjugale et intrafamiliale à travers le Plan d'action collectif de Montréal-Nord - Priorité Jeunesse 2017-2027 et est partenaire du Plan d'action collectif en matière de violence conjugale et violence dans les relations intimes chez les jeunes à Montréal-Nord 2022-2027. Il est souhaitable d'octroyer une contribution financière équivalente au montant que l'organisme « La Nouvelle Étape » a déboursé pour les demandes de permis dans le but de favoriser et soutenir les

projets en habitation sociale sur son territoire et en continuité avec son Plan collectif en habitation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense de 8 634\$ \$ sera financée à même le budget discrétionnaire des élus.

MONTRÉAL 2030

Cette contribution financière participe à répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en situation vulnérable, favorisant l'accès à un logement convenable pour les femmes et enfants victimes de violence conjugale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie PROULX
secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-09-20

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)

**Dossier # : 1239738012**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder des contributions financières totalisant 4 250\$ aux 10 comités de loisirs des résidences d'habitation pour aînés de Montréal-Nord pour l'année 2023.

QUE soient accordées des contributions financières totalisant 4 250 \$ aux 10 comités des loisirs des résidences d'habitation pour aînés de Montréal-Nord, qui répondent au programme de soutien pour l'année 2023, réparties de la façon suivante :
QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ au Club d'âge d'or des aînés-Complexe Gouin-Langelier ;

QUE soit accordée une contribution financière de 350 \$ au Club de l'âge d'or de la résidence du Confort.;

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ au comité de loisirs Sault-au-Récollet;

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ au Comité de loisirs les Tourterelles-Habitations Pelletier;

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ au Cercle des loisirs Portofino;

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ Club de l'âge d'or-Le Riverain-Les Tours Gouin;

QUE soit accordée une contribution financière de 300 \$ au comité de loisirs- Centre d'hébergement Champlain-de-Gouin;

QUE soit accordée une contribution financière de 200 \$ au Habitations les Boulevards;

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ au comité de loisirs- Domaine Fontainebleau;

QUE soit accordée une contribution financière de 400\$ au comité de loisirs- Manoir Aimé-Léonard

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-09-29 11:15

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1239738012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder des contributions financières totalisant 4 250\$ aux 10 comités de loisirs des résidences d'habitation pour aînés de Montréal-Nord pour l'année 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

Depuis plusieurs années, l'arrondissement de Montréal-Nord subventionne les comités de loisirs des résidences d'habitation pour aînés du territoire afin de les aider à réaliser des activités destinées aux résidents de ces immeubles. Cette aide financière est régie par un programme particulier, lequel permet aux comités de loisirs des résidences d'habitation de bénéficier d'une contribution de 3 \$ par résident. Le montant minimal accordé est de 200 \$ et le montant maximum est de 500 \$.

En effet, il faut noter que les contributions financières aux comités de loisirs des résidences d'habitation pour aînés du territoire pour cette année 2023 sont octroyées en vertu de l'ancienne Politique de reconnaissance. La résolution n* CA22 10 344 du conseil d'arrondissement permet de reconnaître les organismes actuels jusqu'en décembre 2023. Ainsi, à compter de janvier 2024, date d'entrée en vigueur de la nouvelle Politique de reconnaissance, l'octroi de toutes nouvelles contributions financières se fera selon les nouvelles dispositions et en conformité avec la nouvelle Politique de reconnaissance adopté le 04 septembre 2023. À partir de 2024, les subventions accordées aux comités de loisirs des résidences d'habitations pour aînés seront donc versées à partir des budgets discrétionnaires des élus.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 10 258 (22 octobre 2022): Accorder des contributions financières totalisant 4 400 \$ aux 10 comités de loisirs des résidences d'habitation pour aînés de Montréal-Nord pour l'année 2022

CA 19 10 387 (21 septembre 2021) Accorder une contribution financière de 5 500 \$ aux 13 comités des loisirs des résidences d'habitation pour aînés de Montréal-Nord pour l'année 2021

CA 20 10 349 (9 novembre 2020) : Accorder une contribution financière de 5 550 \$ aux 14 comités des loisirs des résidences d'habitation pour aînés de Montréal-Nord pour l'année 2020.

CA 19 10 387 (9 septembre 2019) : Accorder une contribution financière de 6 050 \$ aux 15 comités des loisirs des résidences d'habitation pour aînés de Montréal-Nord qui répondent au programme de soutien pour l'année 2019.

CA 18 104 34 (2 Novembre 2018) : Accorder une contribution financière de 6050 \$ aux 15 comités des loisirs des résidences d'habitation pour aînés de Montréal-Nord qui répondent au programme de soutien pour l'année 2019.

CA 18 104 34 (2 Novembre 2018) : Accorder une contribution financière de 5 800 \$ aux 15 comités des loisirs des résidences d'habitation pour aînés de Montréal-Nord qui répondent au programme de soutien pour l'année 2018.

CA17 10 376 (11 septembre 2017) : Accorder une contribution financière de 5 650 \$ aux 14 comités des loisirs des résidences d'habitation pour aînés de Montréal-Nord qui répondent au programme de soutien pour l'année 2017.

CA16 10 304 (8 août 2016) : Accorder des contributions financières totalisant 6 000 \$ aux 15 comités des loisirs des résidences d'habitation pour aînés de Montréal-Nord pour l'année 2016.

CA15 10 353 (14 septembre 2015) : Accorder des contributions financières totalisant 6 400 \$ aux 16 comités des loisirs des résidences d'habitation pour aînés de Montréal-Nord pour l'année 2015.

CA14 10 351 (8 septembre 2014) : Accorder une contribution financière totale de 6 500 \$ aux 16 comités de loisirs des résidences d'habitation pour aînés de Montréal-Nord qui répondent aux critères du programme de soutien pour l'année 2014.

DESCRIPTION

Pour l'année 2023, dix (10) comités de loisirs des résidences d'habitation pour aînés ont soumis une demande à l'arrondissement.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les comités de loisirs qui bénéficieront de ces contributions seront avisés par lettre. Une communication plus large est aussi prévue par le biais des "Faits saillants" du Conseil d'arrondissement. Cette chronique est publiée dans les médias locaux, ainsi que les outils de communication public de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marjorie LEONARD
agent(e) de liaison - organismes culturels,
sportifs et de développement social

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-09-22

Chilandre PATRY
chef(fe) de division - sports, loisirs et
développement social en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Claudel TOUSSAINT
Directeur

**Dossier # : 1239738011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder des contributions financières totalisant 3 050 \$ aux 11 clubs de l'âge d'or reconnus par l'arrondissement pour l'année 2023.

QUE soient accordées des contributions financières totalisant 3 050 \$ aux 11 clubs d'âge d'or de Montréal-Nord, qui répondent au programme de soutien pour l'année 2023, réparties de la façon suivante :

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ aux Boules Joyeuses ;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au Club de l'âge d'or Circolo Recreativo Sannicandrese;

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ au Cercle du troisième âge de Montréal-Nord ;

QUE soit accordée une contribution financière de 300 \$ au Club d'âge d'or Pompei ;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au Club d'âge d'or Pompei F ;

QUE soit accordée une contribution financière 250 \$ au Club d'âge d'or Stella Alpina F ;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au Club d'âge d'or Stella Alpina ;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au Club d'âge d'or San Marco F ;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au Club d'âge d'or San Marco II ;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au Club d'âge d'or Italo-Canadien ;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au Club d'âge d'or parc Lacordaire ;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-09-28 16:10

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1239738011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder des contributions financières totalisant 3 050 \$ aux 11 clubs de l'âge d'or reconnus par l'arrondissement pour l'année 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

Le 11 octobre 2011, le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord a adopté la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes. Celle-ci stipule que des subventions peuvent être accordées à des organismes de loisirs et des clubs de l'âge d'or s'ils sont reconnus partenaires de mission.

Ce type de subvention est accordé aux partenaires de mission complémentaire suivants :

- § les organismes de loisirs qui offrent une programmation annuelle d'activités diversifiées à tous les résidents de Montréal-Nord;
- § les clubs de l'âge d'or;
- § les groupes de scouts.

Un club de l'âge d'or qui obtient une subvention en vertu de la politique ne peut faire une demande en vertu du programme régissant l'assistance financière aux comités de loisirs des résidences d'habitation pour aînés de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Mode de financement :

La subvention est de 3 \$ par participant régulier de 18 ans et plus. Si le montant calculé en fonction du nombre de participants réguliers n'est pas un multiple de 50, celui-ci est arrondi à la cinquantaine immédiatement supérieure. Le montant minimal accordé est de 250 \$.

En effet, il faut noter que les contributions financières aux clubs de l'âge d'or du territoire pour cette année 2023 sont octroyées en vertu de l'ancienne Politique de reconnaissance. La résolution CA22 10 344 du conseil d'arrondissement permet de reconnaître les organismes actuels jusqu'en décembre 2023. Ainsi, à compter de janvier 2024, date d'entrée en vigueur de la nouvelle Politique de reconnaissance, l'octroi de toutes nouvelles contributions financières se fera selon les nouvelles dispositions et en conformité avec la nouvelle Politique de reconnaissance adopté le 04 septembre 2023. À partir de 2024, les subventions accordées aux clubs d'âge d'or seront donc attribuées dans le cadre du Programme des projets spéciaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 22 10259 (22 octobre 2022) Accorder des contributions financières totalisant 3 950 \$ aux 11 clubs de l'âge d'or reconnus par l'arrondissement pour l'année 2022.

CA21 10 242 (21 septembre 2021) Accorder une contribution financière de 4 850 \$ aux 13 clubs de l'Âge d'or reconnus par l'arrondissement pour l'année 2021. CA20 10 269 (5 octobre 2020) : Accorder une contribution financière de 5 100 \$ aux 14 clubs de l'Âge d'or reconnus par l'arrondissement pour l'année 2020.

CA19 10 389 (9 septembre 2019) : Accorder une contribution financière de 4 650 \$ pour l'année 2019 aux 13 clubs de l'Âge d'or reconnus et à la Coopérative Multisports Plus pour le soutien aux activités régulières du club de l'Âge d'or Sainte-Colette.

CA19 10 265 (3 Juin 2019) Accorder une contribution financière de 500 \$ à la Coopérative de Solidarité Multisports Plus de Montréal-Nord pour le soutien aux activités régulières du club de l'Âge d'or Sainte-Colette.

CA18 10 531 (19 décembre 2018) Accorder une contribution financière additionnelle de 100 \$ au Club de l'Âge d'or Parc Ottawa dans le cadre des subventions annuelles aux organismes de loisirs pour l'année 2018.

CA18 10 531 (02 Novembre 2018) : Accorder une contribution financière de 4850 \$ aux 13 clubs de l'Âge d'or reconnus par l'arrondissement de Montréal-Nord pour l'année 2018.

CA17 10 375 (11 septembre 2017) : Accorder une contribution financière de 6 150 \$ aux 16 clubs de l'Âge d'or reconnus par l'arrondissement de Montréal-Nord pour l'année 2017.

CA16 10 302 (8 août 2016) : Accorder des contributions financières totalisant 6 750 \$ aux 17 clubs de l'Âge d'or pour l'année 2016.

CA15 10 352 (14 septembre 2015) : Accorder des contributions financières totalisant 6 450 \$ aux 17 clubs de l'Âge d'or pour l'année 2015.

CA14 10 350 (8 septembre 2014) : Accorder une contribution financière de 7550 \$ aux 17 clubs de l'Âge d'or reconnus par l'arrondissement de Montréal-Nord pour l'année 2014.

CA13 10 299 (13 août 2013) : Accorder une contribution financière de 8 100 \$ aux 19 clubs de l'Âge d'or reconnus par l'arrondissement de Montréal-Nord pour l'année 2013.

CA12 10 286 (11 septembre 2012): Autoriser le versement d'une contribution financière, pour un montant total de 8 100 \$ aux clubs de l'Âge d'or pour l'année 2012.

DESCRIPTION

Les clubs de l'Âge d'or recevant une subvention contribuent à la mission de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Montréal-Nord. Ces organismes offrent des programmes d'activités récréatives structurés, différents de ceux offerts en régie par l'arrondissement, destinés aux aînés de toutes origines; complétant ainsi l'offre de services par des voyages culturels, colloques, jeux de société, etc.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense sera imputée au budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'arrondissement de Montréal-Nord permet d'avoir une approche équitable et transparente dans le traitement des demandes de nombreux organismes partenaires. Le but de cette politique est de soutenir les organismes sans but lucratif dont la mission s'harmonise avec les orientations, les politiques et le plan d'action de l'arrondissement. En ce sens, ces organismes constituent des partenaires de premier plan permettant à l'arrondissement de Montréal-Nord de réaliser sa mission auprès des citoyens. Ces organismes jouent aussi un rôle important en matière d'intégration sociale et communautaire et de services d'aide et de soutien.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les clubs de l'âge d'or qui bénéficieront de ces contributions seront avisés par lettre. Une communication plus large est aussi prévue par le biais des "Faits saillants" du Conseil d'arrondissement. Cette chronique est publiée dans les médias locaux, ainsi que les outils de communication public de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Le présent dossier est conforme à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'arrondissement de Montréal-Nord.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marjorie LEONARD
agent(e) de liaison - organismes culturels,
sportifs et de développement social

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-09-22

Chilandre PATRY
chef(fe) de division - sports, loisirs et
développement social en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Claudel TOUSSAINT
Directeur



Dossier # : 1231038024

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 2 500 \$ à la Société canadienne de la Croix-Rouge afin de venir en aide aux personnes sinistrées et victimes du séisme et des inondations survenus respectivement au Maroc et en Libye en septembre 2023, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s.

QUE soit accordée une contribution financière de 2 500 \$ à la Société canadienne de la Croix-Rouge afin de venir en aide aux personnes sinistrées et victimes du séisme et des inondations survenus respectivement au Maroc et en Libye en septembre 2023, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-09-29 11:12

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1231038024

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 2 500 \$ à la Société canadienne de la Croix-Rouge afin de venir en aide aux personnes sinistrées et victimes du séisme et des inondations survenus respectivement au Maroc et en Libye en septembre 2023, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s.

CONTENU**CONTEXTE**

La Société canadienne de la Croix-Rouge est une association caritative qui aide les personnes et les communautés dans le besoin au Canada et partout dans le monde et qui contribue à renforcer leur résilience, suite à un sinistre, une crise humanitaire, ou une catastrophe naturelle.

Afin d'apporter des secours d'urgence aux personnes éprouvées par ces catastrophes, la Société canadienne de la Croix-Rouge a mis sur pied deux fonds de secours soit Inondations en Libye et Séisme au Maroc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 10 213 Accorder une contribution financière de 5 000 \$ à l'organisme Médecins du Monde pour venir en aide aux personnes sinistrées lors du séisme du 14 août 2021 survenu dans le Sud d'Haïti.

DESCRIPTION

Dans le cadre de sa campagne de collecte de fonds, la Société canadienne de la Croix-Rouge sollicite des dons qui permettront de soutenir l'aide promulguée aux victimes de situations d'urgence, au Canada ou à l'étranger.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant de 2500 \$ sera prélevé à même le budget des élu.e.s. Le montant sera réparti de la façon comme suit: Fonds de secours : Inondations en Libye : 1 250\$ et Fonds de secours : Séisme au Maroc : 1 250\$.

Fournisseur : La Société Canadienne de la Croix-Rouge - 101103.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Contribue à la solidarité sociale.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sandrine VILLON
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt

Le : 2023-09-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt



Dossier # : 1231038023

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 500 \$ à Maisons de transition de Montréal inc. dans le cadre de la tenue de la Soirée Accords vins et mets organisé par la Maison St-Laurent qui aura lieu le 26 octobre 2023, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s.

Accorder une contribution financière de 500 \$ à Maisons de transition de Montréal inc. dans le cadre de la tenue de la Soirée Accords vins et mets organisé par la Maison St-Laurent qui aura lieu le 26 octobre 2023, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-09-29 11:10

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1231038023

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 500 \$ à Maisons de transition de Montréal inc. dans le cadre de la tenue de la Soirée Accords vins et mets organisé par la Maison St-Laurent qui aura lieu le 26 octobre 2023, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s.

CONTENU**CONTEXTE**

Maisons de transition de Montréal inc. a fait parvenir au cabinet de la mairesse une demande de soutien financier dans le cadre de la tenue de la Soirée Accords vins et mets qui aura lieu le 26 octobre 2023, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Il est recommandé d'accorder une contribution financière d'un montant de 500 \$ auprès de Maisons de transition de Montréal inc. organisé par la Maison St-Laurent dans le cadre de la tenue de la Soirée Accords vins et mets le 26 octobre 2023, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s pour l'année financière 2023.

La Maison St-Laurent est une maison de transition qui favorise la prévention de la délinquance et la réintégration sociale et communautaire de personnes contrevenantes adultes.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense de 500 \$ sera imputée au budget discrétionnaire des élu.e.s.

Fournisseur : 129413

MONTRÉAL 2030**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sandrine VILLON
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt

Le : 2023-09-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt



Dossier # : 1231038022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 500\$ à l'Association Basilucania de Montréal inc. (Associazione Basilucania di Montréal inc.) pour l'organisation du 39e Banquet annuel de distribution de bourses d'études au niveau primaire, secondaire, collégial et universitaire aux étudiants qui aura lieu le 28 octobre, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s pour l'année financière 2023.

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ à l'organisme Associazione Basilucania di Montreal inc.pour l'organisation de se son 39e Banquet annuel de distribution de bourses d'études;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-09-28 16:12

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1231038022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 500\$ à l'Association Basilucania de Montréal inc. (Associazione Basilucania di Montréal inc.) pour l'organisation du 39e Banquet annuel de distribution de bourses d'études au niveau primaire, secondaire, collégial et universitaire aux étudiants qui aura lieu le 28 octobre, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s pour l'année financière 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

Les élu.e.s de l'arrondissement autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes sportifs, communautaires, de loisirs ou culturels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Les élu.e.s de l'arrondissement autorisent le versement d'une contribution financière à l'Association Basilucania de Montréal inc. (Associazione Basilucania di Montréal inc.) pour l'organisation 39e Banquet annuel de distribution de bourses d'études au niveau primaire, secondaire, collégial et universitaire aux étudiants qui aura lieu le 28 octobre, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s.

JUSTIFICATION

L'organisme s'engage à utiliser la somme versée en conformité avec sa demande. Il s'engage également à faire parvenir, aux personnes concernées, une preuve d'utilisation de ladite somme.

Dans le cas où l'activité prévue n'a pas lieu, l'organisme s'engage à aviser les personnes concernées et de proposer une activité alternative pour l'utilisation de la somme versée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense au montant de 500\$ sera imputée au budget de fonctionnement, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s.

Organisme : l'Association Basilucania de Montréal inc. (Associazione Basilucania di Montréal inc.)

Fournisseur : 386731

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Accès au dossier

Sécurité - Autorisations d'accès

Gestion des ordres du jour

Calendrier d'inscription

Niveau décisionnel	Séance visée	Date de tombée	Ficelé le
Conseil d'arrondissement	2023-10-02	2023-10-02 18:59	
Comité exécutif			
Conseil municipal			
Conseil d'agglomération			

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sandrine VILLON
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt

Le : 2023-09-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt



Dossier # : 1231038021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 500\$ à la Résidence Angélica afin de les soutenir dans leur projet musical Rossignol adapté à une clientèle aux troubles neurocognitifs majeurs qui débutera sous peu, et ce, à même le budget de représentation des élu.e.s

Accorder une contribution financière de 500\$ à la Résidence Angélica afin de les soutenir dans leur projet musical Rossignol adapté à une clientèle aux troubles neurocognitifs majeurs qui débutera sous peu, et ce, à même le budget de représentation des élu.e.s. D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-09-29 10:56

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1231038021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 500\$ à la Résidence Angélica afin de les soutenir dans leur projet musical Rossignol adapté à une clientèle aux troubles neurocognitifs majeurs qui débutera sous peu, et ce, à même le budget de représentation des élu.e.s

CONTENU**CONTEXTE**

La Résidence Angélica a fait parvenir au cabinet de la mairesse une demande de soutien financier afin de les soutenir dans leur projet musical Rossignol adapté à une clientèle aux troubles neurocognitifs majeurs qui débutera sous peu, et ce, à même le budget de représentation des élu.e.s

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Il est recommandé d'accorder une contribution financière de 500 \$ auprès de la Résidence Angélica afin de les soutenir dans leur projet musical Rossignol adapté à une clientèle aux troubles neurocognitifs majeurs qui débutera sous peu, et ce, à même le budget de représentation des élu.e.s

DESCRIPTION**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense de 500 \$ sera imputée au budget de représentation des élu.e.s.
Fournisseur :

MONTRÉAL 2030**IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sandrine VILLON
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt

Le : 2023-09-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt



Dossier # : 1231038020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner une contribution financière de 500 \$ pour l'organisme Bottin Haïtien.com afin de soutenir la tenue de la 5e édition de leur soirée de la Journée de la cuisine haïtienne qui a eu lieu le 1er septembre 2023 au Centre de congrès et banquets Renaissance, situé au 7550, boulevard Henri-Bourassa Est, à Montréal, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2023.

QUE soit entérinée une contribution financière de 500 \$ à l'organisme Bottin Haïtien.com afin de soutenir la tenue de la 5e édition de leur soirée la Journée de la cuisine haïtienne qui a eu lieu le 1er septembre 2023;
ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-09-28 16:13

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1231038020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner une contribution financière de 500 \$ pour l'organisme Bottin Haïtien.com afin de soutenir la tenue de la 5e édition de leur soirée de la Journée de la cuisine haïtienne qui a eu lieu le 1er septembre 2023 au Centre de congrès et banquets Renaissance, situé au 7550, boulevard Henri-Bourassa Est, à Montréal, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

Les élus de l'arrondissement autorisent le versement d'une contribution financière pour l'organisme Bottin Haïtien.com afin de soutenir la tenue de la 5e édition de leur soirée de la Journée de la cuisine haïtienne qui a eu lieu le 1er septembre 2023, et ce, à même le budget discrétionnaires des élus pour l'année financière 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Il est recommandé d'accorder une contribution financière de 500 \$ pour l'organisme Bottin Haïtien.com afin de soutenir la tenue de la 5e édition de leur soirée de la Journée de la cuisine haïtienne qui a eu lieu le 1er septembre 2023, et ce, à même le budget discrétionnaires des élus pour l'année financière 2023.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense au montant de 500 \$ sera imputée au budget discrétionnaire des élus.
Fournisseur : 159017

MONTRÉAL 2030**IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sandrine VILLON
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt

Le : 2023-09-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt



Dossier # : 1231038019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner une dépense de 500 \$ à la Fondation de la Pointe-de-l'île pour l'achat de publicité dans le cadre des activités entourant leur tournoi de golf pour la persévérance scolaire qui a eu lieu le 28 septembre 2023, et ce, à même le budget de représentation des élu.e.s.

QUE soit entérinée une dépense de 500 \$ à la Fondation de la Pointe-de-l'île pour l'achat de publicité dans le cadre des activités entourant leur tournoi de golf pour la persévérance scolaire qui aura lieu le 28 septembre 2023;

ET QUE ses dépenses soient imputées D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-09-29 10:55

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1231038019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner une dépense de 500 \$ à la Fondation de la Pointe-de-l'île pour l'achat de publicité dans le cadre des activités entourant leur tournoi de golf pour la persévérance scolaire qui a eu lieu le 28 septembre 2023, et ce, à même le budget de représentation des élu.e.s.

CONTENU**CONTEXTE**

La Fondation de la Pointe-de-L'île a fait parvenir au cabinet de la mairesse une demande de soutien financier pour l'achat de publicité dans le cadre des activités de leur tournoi de golf pour la persévérance scolaire qui aura lieu le 28 septembre 2023, , et ce, à même le budget de représentation des élu.e.s

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Il est recommandé d'autoriser une dépense de 500 \$ auprès de La Fondation de la Pointe-de-L'île pour l'achat d'une publicité lors du tournoi de golf, le 28 septembre 2023, et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2023, et ce, à même le budget de représentation des élu.e.s. Les fonds recueillis lors de ce tournoi de golf seront recueillis pour la persévérance scolaire.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense de 500 \$ sera imputée au budget de représentation des élu.e.s.
Fournisseur : 145534

MONTRÉAL 2030**IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sandrine VILLON
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt

Le : 2023-09-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt



Dossier # : 1237606033

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner une contribution financière de 300 \$ à la Société Culture et Traditions Québécoises de Montréal-Nord pour son projet spécial « Fête nationale du Québec » qui devait avoir lieu au Parc Aimé Léonard.

QUE soit Entérinée une contribution financière de 300 \$ à la Société Culture et Traditions Québécoises de Montréal-Nord pour son projet spécial « Fête nationale du Québec » qui devait avoir lieu au Parc Aimé Léonard.

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites au dossier.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-09-29 11:14

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1237606033

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner une contribution financière de 300 \$ à la Société Culture et Traditions Québécoises de Montréal-Nord pour son projet spécial « Fête nationale du Québec » qui devait avoir lieu au Parc Aimé Léonard.

CONTENU

CONTEXTE

Le 11 octobre 2011, le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord a adopté la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* . Celle-ci stipule que les subventions pour des projets spéciaux peuvent être accordées aux partenaires reconnus.

Selon la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* de l'arrondissement, pour obtenir une subvention pour un projet spécial, l'organisme doit faire sa demande par écrit en remplissant le formulaire prévu à cette fin et la déposer pour analyse à la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. Si le projet est accepté, l'organisme doit compléter un rapport d'activités, après sa réalisation, et le transmettre à cette même Direction.

L'organisme Société Culture et Traditions Québécoises de Montréal-Nord (SCTQMN) en partenariat avec le Centre communautaire Multi-Ethnique de Montréal-Nord, la Société d'histoire et de généalogie de Montréal-Nord, la Société Saint-Jean-Baptiste, section Henri-Bourassa, les Artistes en art visuel du nord Montréal (AAVNM) et l'organisation du hockey mineur de Montréal-Nord et la Coop de solidarité Éconord, dépose une demande additionnelle de soutien financier de 300 \$ dans le cadre *des projets spéciaux et de tenue d'événement public* , pour l'organisation et la coordination de la « Fête nationale du Québec – volet familial » qui aurait eu lieu au parc Aimé-Léonard, de 11 h 00 à 17 h 00, sous la thématique « Entrez dans la danse ».

Le projet déposé par la l'organisme Société culture et Traditions Québécoises de Montréal-Nord répond à l'objectif des articles 7.5.1.1.a et 7.5.1.1.c de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* de l'arrondissement soit de « soutenir des activités ou des événements réalisés en dehors de la programmation normale d'un projet ou d'un programme existant » et « appuyer des mesures et des politiques afin de faciliter la participation de personnes de milieux défavorisés aux activités d'un organisme ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 10133 (1er mai 2023) : Accorder une contribution financière de 10 000 \$ à la Société

Culture et Traditions Québécoises de Montréal-Nord pour son projet spécial « Fête nationale du Québec - volet familial 2023 » qui aura lieu le 24 juin 2023 au parc Aimé Léonard et approuver le projet de convention à intervenir.

CA22 10130 (9 mai 2022) : Accorder une contribution financière de 10 000 \$ à la Société Culture et Traditions Québécoises de Montréal-Nord pour son projet spécial « Fête nationale du Québec - volet familial 2022 » qui aura lieu le 24 juin 2022 au parc Aimé Léonard et approuver le projet de convention à intervenir.

CA21 10122 (11 mai 2021) : Entériner une contribution financière de 10 360 \$ à la Société Culture et Traditions Québécoises de Montréal-Nord pour son projet spécial « Fête nationale du Québec - volet familial 2021 » qui a eu lieu le 24 juin 2021 au parc Pilon et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

DESCRIPTION

Cet événement souligne le volet familial de la Fête nationale du Québec. Les dernières éditions en présentiel ont remporté un franc succès. Tout près de 4 000 personnes y assistent chaque année. Les familles de l'arrondissement ainsi que les aînés et les nouveaux arrivants sont ciblés par l'activité.

En plus du partenariat entre les différents organismes, le projet fait appel à plusieurs autres ressources du quartier pour la réalisation de la programmation et pour leur montage financier, exemple :

Long et McQuade
Caisse Desjardins
Mouvement national des Québécoises et Québécois

Cette collaboration permet de tisser des liens entre les organismes et de favoriser l'entraide et la concertation.

L'organisme promoteur et ses partenaires sont reconnus depuis plusieurs années.

Diverses activités seront offertes gratuitement aux citoyens : structures gonflables, activités protocolaires, kiosque alimentaire, activités culturelles participatives, patrimoniales, historiques et écologiques, kiosques d'organismes, prestations artistiques.

En cas d'intempérie, l'événement sera annulé en tout ou en partie selon ce que les conditions météorologiques permettront.

Les activités organisées demandent un prêt de matériel important dont les marquises de l'arrondissement, des tables, des chaises, des rallonges électriques, des recouvres-fils, l'habillage de la scène, plusieurs barricades, des panneaux perforés, des poubelles, des bacs de recyclage, des dossards, des lavabos sans contact, des génératrices et une remorque à eau potable. L'événement demande également l'accès à l'ensemble de la capacité électrique du parc, l'utilisation du chalet de parc et des toilettes chimiques louées par l'arrondissement dans le cadre des festivités de la Fête nationale du Québec.

JUSTIFICATION

Frais d'annulation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera imputée dans le budget de fonctionnement.

MONTRÉAL 2030

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication a été soumis à l'arrondissement par le promoteur. Ce plan prévoit l'impression d'affiches, l'utilisation des différents outils de communications de l'arrondissement ainsi que l'achat d'une page dans le Guide de Montréal-Nord.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Le présent dossier est conforme à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lila BENTALHA
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-09-21

Carine HADDAD
Directrice des services administratifs

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt



Dossier # : 1231038002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Annuler la résolution CA23 10 014 et accorder une contribution financière de 500 \$ à l'Association canado-marocaine de promotion de Taekwondo afin de les soutenir à l'occasion de l'Open de Montréal de Taekwondo qui s'est tenu le 4 février 2023, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2023.

QUE soit annulée la résolution CA23 10 014;
QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ à l'Association canado-marocaine de promotion de Taekwondo afin de les soutenir à l'occasion de l'Open de Montréal de Taekwondo qui s'est tenu le 4 février 2023, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2023.

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-09-29 11:10

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1231038002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Annuler la résolution CA23 10 014 et accorder une contribution financière de 500 \$ à l'Association canado-marocaine de promotion de Taekwondo afin de les soutenir à l'occasion de l'Open de Montréal de Taekwondo qui s'est tenu le 4 février 2023, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

Lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 février 2023, le conseil d'arrondissement a accordé une contribution financière de 500 \$ à l'École des champions Olympics inc. afin de les soutenir à l'occasion de l'Open de Montréal de Taekwondo qui s'est tenu le 4 février 2023, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2023.

Cependant, une erreur apparaît au nom de l'organisme. Le nom de l'organisme à qui la dépense doit être versée l'Association canado-marocaine de promotion de Taekwondo, tel qu'inscrit au fichier fournisseur de la Ville de Montréal et au registraire des entreprises du Québec.

Il convient d'accorder de nouveau cette contribution. La résolution CA23 10014 adoptée le 6 février 2023 doit être annulée.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-Aurele APLOGAN
secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1231038002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner une contribution financière de 500 \$ à l'École des champions Olympics inc. afin de les soutenir à l'occasion de l'Open de Montréal de Taekwondo qui s'est tenu le 4 février 2023, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

Les élus de l'arrondissement autorisent le versement d'une contribution financières à l'École des champions Olympics inc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Il est recommandé d'accorder une contribution financière de 500 \$ à l'École des champions Olympics inc. pour l'organisation de l'événement sportif du 4 février 2023 et pour soutenir les efforts de toute l'équipe des bénévoles, et ce, à même le budget discrétionnaires des élus pour l'année financière 2023.

JUSTIFICATION

Le Taekwondo repose sur une philosophie enseignant l'autodéfense et le respect d'autrui, cette activité favorise le développement de la pratique du Taekwondo olympique dans l'ensemble du Québec

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense au montant de 500 \$ sera imputée au budget discrétionnaire des élus.

MONTRÉAL 2030**IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sandrine VILLON
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt

Le : 2023-01-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt



Dossier # : 1239716004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver l'octroi de contribution financière pour un total de 31 250\$ pour les deux concertations sectorielles TCJMN (15 625\$) et CPEFMN (15 625\$) en vue de la tricoordination de Priorité Jeunesse pour les années 2023 et 2024.

QUE soit approuvé le projet de tri-coordination de Priorité Jeunesse 2017-2027 entre l'Arrondissement, la CPEFMN et la TCJMN
ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-10-02 14:50

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1239716004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver l'octroi de contribution financière pour un total de 31 250\$ pour les deux concertations sectorielles TCJMN (15 625\$) et CPEFMN (15 625\$) en vue de la tricoordination de Priorité Jeunesse pour les années 2023 et 2024.

CONTENU

CONTEXTE

Le territoire de Montréal-Nord vit une défavorisation plus intensive qu'ailleurs à Montréal et même au Québec. Les défis et les risques rencontrés sont nombreux.. La pauvreté et l'exclusion sociale ont des effets sur l'accès à une saine alimentation, l'accès à l'emploi, l'éducation des jeunes, l'accès à un logement sécuritaire et abordable, etc. De plus, on observe un plus faible taux d'emploi et un plus fort taux de chômage à Montréal-Nord qu'à Montréal. Cette différence est encore plus marquée chez les femmes.

Dans son rapport de 2013, le coroner André Perreault demandait de mettre sur pied un plan d'action particulier relatif à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour les résidents de Montréal-Nord. Face à ces enjeux, deux leviers majeurs existent à Montréal-Nord pour répondre et faire suite aux recommandations du Coroner : le plan d'action collectif Priorité Jeunesse 2017-2027 et, plus récemment, le plan de développement social (PDS) 2021-2026.

Fruit de trois grands rendez-vous réalisés en 2016 sous l'impulsion de l'arrondissement de Montréal-Nord, le *Plan d'action collectif de Montréal-Nord – Priorité Jeunesse (2017-2027)* rassemble les divers acteurs et actrices du milieu engagés pour transformer les conditions de vie, d'études et de travail des jeunes de 0 à 29 ans. Ce plan ambitieux vise l'atteinte de plusieurs objectifs s'articulant autour de trois grands axes. L'axe 1 veut favoriser la maturité et la persévérance scolaires, et la réussite éducative, l'axe 2 vise à développer les talents, l'employabilité et l'entrepreneuriat, alors que l'axe 3 contribue à enrichir le vivre ensemble

Le présent sommaire décisionnel vise à autoriser le partage des responsabilités de la tricoordination du plan d'action entre l'Arrondissement et les deux concertations sectorielles : Table de Concertation Jeunesse de Montréal-Nord (TCJMN) et la Concertation Petite-Enfance Famille de Montréal-Nord (CPEFMN).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les acteurs de cette initiative sont : l'arrondissement de Montréal-Nord, la TQMN, les deux tables sectorielles de concertation (jeunesse, petite enfance-famille), la Ville de Montréal, le CIUSSS du Nord de l'île, plusieurs personnes issues du secteur politique, gouvernemental, institutionnel, scolaire, communautaire, philanthropique, sportif, culturel et privé.

Le Plan d'action collectif de Montréal-Nord – Priorité Jeunesse vise à réaliser les objectifs suivants :

- Réduire les disparités entre les jeunes résidents de l'arrondissement et ceux de Montréal ;
- Accompagner les jeunes dans leur passage de l'enfance à l'âge adulte et les soutenir dans leur parcours vers l'autonomie personnelle, sociale, citoyenne et économique ;
- Offrir aux jeunes des milieux de vie et des environnements stimulants, sains, pacifiques, sécuritaires et ouverts ;
- Favoriser des approches d'inclusion et d'intégration socio-économique de tous les jeunes, notamment ceux issus des groupes ethnoculturels et des minorités visibles ;
- Aider et soutenir les jeunes dans leurs apprentissages, leurs initiatives et leurs projets de vie.

Historiquement, la coordination et la présidence du plan d'action collectif Priorité Jeunesse était assurés par l'Arrondissement et la Table de Quartier de Montréal-Nord.

Désormais, l'Arrondissement coordonnera Priorité Jeunesse dans un modèle de tri-coordination avec les deux concertations sectorielles que sont : la Concertation Petite-Enfance Famille de Montréal-Nord (CPEFMN) et la Table de Concertation Jeunesse de Montréal-Nord (TCJMN).

Un partage clair des responsabilités a eu lieu au sein du comité d'arrimage et de mobilisation de Priorité Jeunesse (CAMO), afin de bien définir les rôles des différentes parties impliquées. Ce partage des responsabilités figure en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Ce changement de structure vise à renforcer l'approche d'impact collectif au sein du plan d'action et à favoriser l'appropriation du plan d'action par les acteurs et les organismes communautaires du territoire. En choisissant une tri-coordination avec les deux concertations sectorielles (CPEFMN) et (TCJMN), l'Arrondissement souhaite travailler en plus étroite collaboration avec les concertations et favoriser l'intelligence collective des membres de ces concertations dans la réflexion et la prise de décisions.

De plus, cette tri-coordination permettra de favoriser une reconnaissance de l'expertise et de l'implication des tables sectorielles dans la mobilisation et l'application du plan d'action à Montréal-Nord. Il s'agira aussi d'une reconnaissance de l'impact positif des concertations sur le développement des enfants et de leurs familles, de la jeunesse nord-montréalaise à travers des actions menées par les membres.

Enfin, il s'agit aussi d'une reconnaissance de l'arrondissement de Montréal-Nord du partenariat fort et engagé des deux tables sectorielles dans la réalisation et le soutien aux projets répondant aux besoins des enfants, jeunes et familles du territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Historiquement, l'Arrondissement versait un montant annuel de 25 000\$ pour un poste de coordination du plan d'action collectif Priorité Jeunesse à la Table de Quartier de Montréal-Nord.

Le présent GDD vise à octroyer la somme totale de 31 250\$ aux deux concertations TCJMN (Table de concertation jeunesse de Montréal-Nord) et CPEFMN (Centre de

pédiatrie sociale de Montréal-Nord) dont les versements sont répartis sur deux années : l'année 2023 et l'année 2024:

Pour l'année en cours (2023), un montant de 3125\$ (12 500\$ du montant annuel calculé au pro-rata pour les trois mois restants) sera versée à la CPEFMN et à la TCJMN dans les trente (30) jours qui suivent la date du conseil d'arrondissement.

Pour l'année 2024, la somme de 25 000\$ sera divisée en deux entre les deux concertations : une somme de 12 500\$ annuellement à la table de concertation jeunesse de Montréal-Nord (TCJMN) et une somme de 12 500\$ à la Concertation petite-enfance famille de Montréal-Nord (CPEFMN).

Cette somme sera imputée dans le budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 par le biais de l'orientation # 3 qui est *Amplifier la démocratie et la participation* ainsi que la priorité d'action # 10 qui est *Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au coeur des processus de décision.*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Meilleur arrimage entre les priorités et besoins des concertations et le levier que représente Priorité Jeunesse
- Renforcement du leadership exercé par le CAMO au sein de Priorité Jeunesse : liens directs avec les concertations pour discuter des enjeux de Priorité Jeunesse et des besoins populationnels
- Meilleure utilisation de Priorité Jeunesse comme vecteur de renforcement des capacités des acteurs Jeunesse et Petite-Enfance de Montréal-Nord
- Option plus favorable à la mise en œuvre des cinq conditions de l'impact collectif
- Plus grande responsabilisation et imputabilité des acteurs vis-à-vis de Priorité Jeunesse (dimension utile pour l'évaluation)
- Plus fortes chances de favoriser la participation citoyenne à travers les jeunes et parents rejoints par les concertations

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

SO

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un communiqué sera rédigé par le service des communications de l'arrondissement et sera diffusé dans les réseaux de l'arrondissement et du CjMN.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

En 2023 : la somme sera remise à la concertation en un seul versement (3125\$) dans les 30 jours de la signature de la présente Convention

- En 2024 : Une somme maximale de dix mille (10 000\$) sera versée au plus tard le 28 Février 2024, conditionnellement à la réception et à l'analyse du rapport d'activités mi-étape à la satisfaction du responsable

- Une somme maximale de deux mille cinq cent dollars (2500\$) au plus tard le 30 décembre janvier 2024, conditionnellement à l'analyse du rapport d'activités final et à la satisfaction du responsable.

Chaque versement est conditionnel à ce que la concertation ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

La dépense sera effectuée dans le budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sophie BOULAY, Montréal-Nord

Lecture :

Sophie BOULAY, 27 septembre 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Moaad BOUSSEKRI
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-09-20

Chilandre PATRY
chef(fe) de division - sports, loisirs et
développement social en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Claudel TOUSSAINT
Directeur



Dossier # : 1237606030

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 août 2023.

QUE soient approuvés et déposés les rapports mensuels au 31 août 2023.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-09-29 10:53

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1237606030

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 août 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

Des rapports mensuels sur l'évolution des revenus et dépenses relatives au budget de fonctionnement et au Programme décennal des immobilisations (PDI) sont dressés mensuellement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 10 247 - Approuver et déposer les rapports mensuels au 30 juin 2023 et au 31 juillet 2023.

DESCRIPTION

Les rapports budgétaires (revenus et dépenses) sont déposés à la séance du conseil d'arrondissement et versés aux archives de notre arrondissement.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS**

ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lila BENTALHA
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
Directrice des services administratifs

Le : 2023-09-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissement



Dossier # : 1237606031

Unité administrative responsable : Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 août 2023.

QUE soient approuvés et déposés les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 août 2023.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-09-29 10:54

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1237606031

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 août 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement a délégué aux fonctionnaires municipaux certains pouvoirs en vertu du Règlement intérieur de délégation de pouvoirs (RGCA05-10-0006-12). Ce règlement prévoit notamment que l'administration doit faire rapport au conseil une fois par mois de l'exercice de ces pouvoirs par les fonctionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 10 248 - Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 juin 2023 et au 31 juillet 2023.

DESCRIPTION

Les rapports mensuels sur l'exercice du pouvoir délégué à jour au 31 août 2023 sont joints en pièces attachées. Ces rapports indiquent le nombre de décisions au niveau des ressources humaines, contrats et autorisations de dépenses, virements de crédits ainsi qu'en matières juridiques.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lila BENTALHA
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
Directrice des services administratifs

Le : 2023-09-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissement



Dossier # : 1239069012

Unité administrative responsable : Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Approuver le règlement de régie interne de la SDC Montréal-Nord.

Il est recommandé:
QUE soit approuvé le règlement de régie interne de la SDC Montréal-Nord.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-09-26 15:21

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1239069012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le règlement de régie interne de la SDC Montréal-Nord.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement a adopté le 06 mars 2023, le Règlement sur les sociétés de développement commercial constituées en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, à l'égard du territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord (RGCA23-10-0007) et a adopté, le 1er mai 2023, le Règlement délimitant une zone portant la désignation « Montréal-Nord » dans l'arrondissement de Montréal-Nord (RGCA23-10-0008). Une requête pour la constitution d'une société de développement commercial (SDC) sous la dénomination «SDC Montréal-Nord» a été déposée au Secrétaire d'arrondissement le 04 mai 2023.

Le siège social identifié par les requérants est le 11121, avenue Salk, Montréal, Québec, H1G 4Y3.

Conformément à la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ci-après appelée LCV, cette requête a été déposée à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement (CA) du 9 mai 2023, et le secrétaire d'arrondissement a expédié, le 12 mai 2023, à tous les contribuables tenant un établissement dans le district proposé, un avis les informant de la tenue d'un registre afin de recevoir la signature de ceux qui s'opposent à la formation de la société de développement commercial.

L'avis obligatoire a été expédié aux contribuables tenant un établissement dans le district visé les informant de l'ouverture d'un registre le 30 mai 2023, de 9 h à 19 h, à la mairie de l'arrondissement de Montréal-Nord.

À la fermeture du registre tenu le 30 mai 2023, de 9 h à 19 h, huit (8) contribuables sont venus signer le registre d'opposition à la création de la SDC alors que le minimum requis pour la tenue d'un scrutin référendaire était fixé à vingt-neuf (29) signatures.

La requête pour la création de la SDC Montréal-Nord est donc réputée approuvée par les commerçants.

Le certificat du Secrétaire d'arrondissement établissant le résultat de la procédure d'enregistrement a été déposé à la séance du conseil d'arrondissement du 5 juin 2023.

Sur la base du résultat du registre, le conseil d'arrondissement peut adopter une résolution pour autoriser la constitution de la Société de développement commercial Montréal-Nord (SDC Montréal-Nord) selon le plan qui a été soumis à l'arrondissement.

La SDC Montréal-Nord a tenu sa première assemblée générale de constitution ainsi que l'assemblée générale du budget le 20 septembre 2023. Elle a également adopté son règlement de régie interne lors de la même assemblée de constitution.

Conformément à l'article 458.20 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., c. C-19), le conseil d'arrondissement doit, par résolution, approuver le règlement de régie interne de la nouvelle SDC.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 10 211 – 1239069009 – 27 juin 2023 : Autoriser la constitution de la société de développement commercial « SDC Montréal-Nord».

CA23 10 187 – 1239069005 – 05 juin 2023 : Prendre acte du dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement annonçant le résultat du registre tenu le 30 mai 2023 concernant la constitution d'une société de développement commercial sous la dénomination « SDC Montréal-Nord ».

CA23 10 154 – 1239069005 – 09 mai 2023 : Recevoir la requête pour la constitution d'une société de développement commercial sous la dénomination « SDC Montréal-Nord » et mandater le secrétaire d'arrondissement afin de tenir un registre conformément aux dispositions de la Loi.

CA23 10 143– 1239069003 – 01 mai 2023 : Adopter le Règlement RGCA23-10-0008 intitulé « Règlement délimitant une zone portant la désignation de Montréal-Nord », aux fins de la constitution d'une société de développement commercial dans l'arrondissement.

CA23 10 070 - 1239069001 - 6 Mars 2023 : Adopter le Règlement RGCA23-10-0007 intitulé « Règlement RGCA23-10-0007 sur les sociétés de développement commercial constituées en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, à l'égard du territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord».

DESCRIPTION

Les règlements de régie interne sont les lignes directrices qui gouvernent le fonctionnement de la SDC. Ils définissent les responsabilités et les pouvoirs des membres et des instances décisionnelles, et fixent les règles à suivre dans certaines circonstances.

Les règlements de régie interne de la SDC Montréal-Nord sont en pièce jointe du présent sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

L'approbation des règlements de régie interne de la SDC Montréal-Nord est essentielle à son encadrement et son bon fonctionnement.

La création d'une société de développement commercial s'inscrit dans le Plan collectif de développement économique de Montréal-Nord à travers :

- La priorité 5 : Soutenir les secteurs économiques prioritaires (manufacturier, commerce de détail et économie sociale);
- La stratégie 5.2 : Soutenir les projets visant le renouveau des artères commerciales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S/O

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, soit les priorités 4 et 14 suivantes :

- 4. Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité.
- 14. Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La création de la SDC Montréal-Nord permettra au milieu commercial inclus dans la zone portant la désignation de « Montréal-Nord », de se démarquer dans un environnement commercial montréalais de plus en plus compétitif.

Aussi cela permettra au secteur commercial visé inclus dans cette zone, de bénéficier d'un financement issu du programme de soutien aux sociétés de développement commercial de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- 02 octobre 2023 (CA) : Approbation par le Conseil d'arrondissement du règlement de régie interne de la SDC Montréal-Nord.

- 06 novembre 2023 (CA) : Avis de motion et dépôt d'un projet de Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation.

- 04 décembre 2023 (CA) : Adoption d'un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ludovic NGAROUSSABAYE
Commissaire au développement économique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-09-20

Jérôme VAILLANCOURT
Directeur

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1239171003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement RGCA05-10-0008-9 modifiant le Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics afin de modifier certaines dispositions.

QU'il soit adopté le Règlement RGCA05-10-0008-10 modifiant le Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics afin de modifier certaines dispositions

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-09-28 16:14

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1239171003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement RGCA05-10-0008-9 modifiant le Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics afin de modifier certaines dispositions.

CONTENU**CONTEXTE**

Lors de la séance ordinaire du 5 septembre 2023, l'avis de motion du Règlement RGCA05-10-0008-9 modifiant le Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics afin de modifier certaines dispositions a été adopté.

Le Règlement RGCA05-10-0008-9 modifiant le Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics afin de modifier certaines dispositions doit être adopté conformément à la loi.

Un avis de promulgation et d'entrée en vigueur sera publié suite à la séance du conseil.

La publication des avis publics sur le site Internet de l'arrondissement est conforme à notre Règlement RGCA19-10-0007 sur la publication des avis publics.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-Aurele APLOGAN
secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1239171003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement RGCA05-10-0008-9 modifiant le Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics afin de modifier certaines dispositions.

CONTENU**CONTEXTE**

Le premier objectif visé par cette modification est d'élargir la définition du terme directeur afin d'inclure le chef de division relations avec les citoyens, communications et événements en ce qui concerne l'autorisation des événements publics. Ainsi, le terme directeur se définit comme suit dans l'article 1:

Directeur : désigne le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et lorsqu'il s'agit d'évènement public, le terme directeur désigne le chef de chef de division relations avec les citoyens, communications et événements.

Le deuxième objectif visé par cette modification est d'arrimer notre réglementation actuelle au même niveau que celle de la Ville de Montréal et d'autres arrondissements afin de modifier certains libellés d'infraction ainsi que certaines amendes aux contrevenants. Ainsi, certaines dispositions de l'article 12 et 45 sont modifiées.

Article 12 : Il est interdit à quiconque visite ou fréquente un parc, un bassin d'eau, un édifice public ou un espace public :

b) d'y apporter ou d'y consommer des boissons alcooliques sauf si autorisé expressément par une loi ou un règlement. Par ailleurs, le conseil ou le directeur peuvent, lors de certains événements, autoriser d'y apporter ou d'y consommer des boissons alcooliques.

c) d'être ivre sous l'influence de l'alcool ou d'être intoxiqué par l'effet de la drogue.

j) d'y lancer, tirer ou jeter des pierres ou autres projectiles, à la main ou au moyen d'un instrument quelconque; de pratiquer le tir ou la chasse; d'y apporter ou d'y utiliser un fusil, un pistolet ou autre arme à feu ou à air comprimé.

l) de troubler la paix en causant un bruit perturbateur, notamment celui produit par des cris, chants, clameurs, altercations, tapage ou un instrument de musique, un appareil mécanique, électrique ou électronique, sifflet, sirène ou tout autre source de nature à produire un bruit insolite, incommodant ou excessif.

Article 45. Quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende de :

a) pour une première infraction : 100 \$

b) pour chaque récidive : 200 \$

c) Nonobstant ce qui précède, quiconque apporte ou utilise un fusil, un pistolet ou autre arme à feu ou à air comprimé dans un parc, un bassin d'eau, un édifice public ou un espace public commet une infraction et est passible d'une amende de 1 000\$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

s/o

JUSTIFICATION

s/o

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

MONTREAL 2030

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : 5 septembre 2023

Adoption : 2 octobre 2023

Entrée en vigueur promulgation : semaine du 2 octobre 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-Aurele APLOGAN
secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Marc-Aurele APLOGAN
secrétaire d'arrondissement

Le : 2023-07-07

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-Aurele APLOGAN
secrétaire d'arrondissement en remplacement de
la directrice des services administratifs



Dossier # : 1239171006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement RGCA23-10-0001-1 en vue de modifier certaines dispositions du Règlement RGCA23-10-0001 sur les tarifs, exercice financier 2023.

QU'il soit adopté le Règlement RGCA23-10-0001-1 en vue de modifier certaines dispositions du Règlement RGCA23-10-0001 sur les tarifs, exercice financier 2023.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-09-28 16:14

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1239171006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement RGCA23-10-0001-1 en vue de modifier certaines dispositions du Règlement RGCA23-10-0001 sur les tarifs, exercice financier 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

Lors de la séance ordinaire du 5 septembre 2023, l'avis de motion du Règlement RGCA23-10-0001-1 en vue de modifier certaines dispositions du Règlement RGCA23-10-0001 sur les tarifs, exercice financier 2023 a été adopté.

Le Règlement RGCA23-10-0001-1 en vue de modifier certaines dispositions du Règlement RGCA23-10-0001 sur les tarifs, exercice financier 2023 doit être adopté conformément à la loi à la présente séance.

Un avis de promulgation et d'entrée en vigueur sera publié suite à la séance du conseil.

La publication des avis publics sur le site Internet de l'arrondissement est conforme à notre Règlement RGCA19-10-0007 sur la publication des avis publics.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes**Lecture :**

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-Aurele APLOGAN
secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1239171006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion, présenter et déposer le projet de Règlement RGCA23-10-0001-1 en vue de modifier certaines dispositions du Règlement RGCA23-10-0001 sur les tarifs, exercice financier 2023.

CONTENU

CONTEXTE

Conformément à l'article 145 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, le Règlement RGCA23-10-0001 sur les tarifs, exercice financier 2023 a été adopté au conseil d'arrondissement du 5 décembre 2023. Certaines dispositions tarifaires doivent être modifiées pour l'exercice financier en cours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 10 346 Adopter le Règlement RGCA23-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2023

DESCRIPTION

Modification de l'article 57 du Règlement sur les tarifs.

Création d'une tarification qui permet de facturer une série de cours (5) ou une demi-session de natation et/ou d'activités physiques aquatique aux citoyens. Le citoyen pourra s'inscrire pour 10 cours en début de session ou encore, s'inscrire à partir de la semaine 5 (sur la liste d'attente) si des places se libèrent dans les cours. L'article 57.3 sera ajouté pour permettre de faire la facturation pour les citoyens qui s'inscriront pour une série de cours (5) ou demi-session seulement. Ainsi, l'article 57.3 se lit comme suit:

Inscription à un cours de natation et à un cours d'activités physiques, il sera perçu par inscription pour une série de leçons (5) ou pour une demi-session :

- a) Résidents montréalais :
 - i) 17 ans et moins 13\$
 - ii) 17 ans et moins/session printemps 8\$
 - iii) 17 ans et moins/session été 8\$
 - iv) 18 à 59 ans 23\$
 - v) 18 à 59 ans/session printemps 13\$
 - vi) 18 à 59 ans/session été 13\$
 - vii) 60 ans et plus 13\$
 - viii) 60 ans et plus/session printemps 8\$
 - ix) 60 ans et plus/session été 8\$
- b) non-résidents:
 - i) 17 ans et moins 37\$

ii) 18 ans et plus 53\$

Modification concernant certains tarifs de certains services aux organismes à but non lucratif (OBNL) en habitation sociale.

Dans l'optique où l'arrondissement souhaite favoriser et soutenir les projets en habitation sociale sur son territoire et en continuité avec son Plan collectif en habitation, des allègements tarifaires sont proposés pour réduire la charge financière des projets pilotés par un organisme à but non lucratif qui exerce ses activités dans l'arrondissement de Montréal-Nord et visant un projet relatif à un immeuble de logements sociaux ou communautaires destiné à accueillir des personnes ayant besoin d'aide, de protection, d'hébergement ponctuel ou temporaire, notamment dans le cadre d'un programme de logement social mis en œuvre en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8).

Ainsi, il est proposé de libeller les articles suivants 10.3, 14.3, 18.2.f, et 25.8 de la façon suivante: Les tarifs prévus au premier alinéa ne s'appliquent pas à une demande déposée par un organisme à but non lucratif qui exerce ses activités dans l'arrondissement de Montréal-Nord et visant un projet relatif à un immeuble de logements sociaux ou communautaires destiné à accueillir des personnes ayant besoin d'aide, de protection ou d'hébergement ponctuel ou temporaire, notamment dans le cadre d'un programme de logement social mis en œuvre en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8)

JUSTIFICATION

s/o

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

MONTRÉAL 2030

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement : séance du 5 septembre 2023
Adoption du règlement : séance du 2 octobre 2023;
Entrée en vigueur du règlement : semaine du 2 octobre 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques,

règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-Aurele APLOGAN
secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Marc-Aurele APLOGAN
secrétaire d'arrondissement

Le : 2023-08-04

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martine CARDIN
Directrice des services administratifs par intérim



Dossier # : 1231689005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dérogation de la tarification prévue au Règlement RGCA23-10-0001 (exercice financier 2023) pour la location des salles 2A et 2B au Pavillon du parc Henri-Bourassa pour un évènement qui aura lieu le 7 novembre 2023 dans le cadre d'une soirée vin et fromage de la Fondation Beaulieu-Blondin.

QUE soit autorisée une dérogation de la tarification prévue au Règlement RGCA23-10-0001 (exercice financier 2023) pour la location des salles 2A et 2B au Pavillon du Parc Henri-Bourassa pour un événement qui aura lieu le 7 novembre 2023 dans le cadre d'une soirée vin et fromage de la Fondation Beaulieu-Blondin.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-09-11 14:27

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1231689005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dérogation de la tarification prévue au Règlement RGCA23-10-0001 (exercice financier 2023) pour la location des salles 2A et 2B au Pavillon du parc Henri-Bourassa pour un évènement qui aura lieu le 7 novembre 2023 dans le cadre d'une soirée vin et fromage de la Fondation Beaulieu-Blondin.

CONTENU**CONTEXTE**

La fondation Beaulieu-Blondin a pour mission de favoriser le développement des jeunes de Montréal-Nord et leur intégration dans la société ainsi que d'apporter un soutien ponctuel aux familles dans le besoin. La fondation désire organiser une soirée "vin et fromage" le mardi 7 novembre 2023, de 13h à 22h au Pavillon Henri-Bourassa. L'arrondissement souhaite soutenir cet événement en offrant une gratuité, en tenant compte de la mission première de cette fondation qui est d'aider plusieurs jeunes de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Autoriser une dérogation de la tarification prévue au Règlement RGCA23-10-0001 (exercice financier 2023), en offrant gratuitement l'accès aux salles 2A et 2B du pavillon Henri-Bourassa, situé au 6100 rue Pascal, en date du mardi 7 novembre de 13h à 22h, lors d'une soirée de vin et fromage organisée par la Fondation Beaulieu-Blondin.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dérogation à la tarification équivaut approximativement à un montant de 1 820,00 \$, soit :

- 1 494 \$ pour la location des salles 2A et 2B (747\$/salle) de 13h00 à 22h00 (9h00);
- 209 \$ équivalant à huit heures trente (9h30), pour la présence d'un surveillant d'installation Sports et Loisirs
- 117 \$ équivalant à trois heures (3h00), pour la présence d'un préposé aux travaux et à l'entretien

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonia VALASTRO
agent (e) de développement d'activités culturelles physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Karine BOULAY
chef(fe) de division - sports, loisirs et développement social en arrondissement

Le : 2023-08-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Karine BOULAY

chef(fe) de division - sports, loisirs et
developpement social en arrondissement

**Dossier # : 1238303007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de la consultation publique et adopter le second projet de la résolution PP-060 afin de permettre l'aménagement de quatre cases de stationnement en façade avant secondaire au 11140, boulevard Pie-IX, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est recommandé :

Que soit adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le second projet de résolution PP-060 afin de permettre l'aménagement de quatre cases de stationnement en façade avant secondaire au 11140, boulevard Pie-IX, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

De déroger à l'article 92.22 du Règlement de zonage R.R. 1562 et permettre :

- Une aire de stationnement en marge avant secondaire;

Le tout aux conditions suivantes :

- Qu'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;
- Que les travaux débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la résolution; si ce délai n'est pas respecté l'autorisation qui fait l'objet de la résolution sera nulle et sans effet;
- Que les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés dans les 6 mois suivant la fin de la validité du permis de construction;
- Et que toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-09-25 08:42

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**Dossier # : 1238303007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le certificat du secrétaire d'arrondissement et adopter la résolution PP-060 afin de permettre l'aménagement de quatre cases de stationnement en façade avant secondaire au 11140, boulevard Pie-IX, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est recommandé :

Que soit déposé le certificat du secrétaire d'arrondissement relativement au processus de demande d'approbation référendaire;

Que soit adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le projet de résolution PP-060 afin de permettre l'aménagement de quatre cases de stationnement en façade avant secondaire au 11140, boulevard Pie-IX, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

De déroger à l'article 92.22 du Règlement de zonage R.R. 1562 et permettre :

- Une aire de stationnement en marge avant secondaire;

Le tout aux conditions suivantes :

- Qu'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;
- Que les travaux débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la résolution; si ce délai n'est pas respecté l'autorisation qui fait l'objet de la résolution sera nulle et sans effet;
- Que les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés dans les 6 mois suivant la fin de la validité du permis de construction;
- Et que toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

Signé par**Le**

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO
directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1238303007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de la consultation publique et adopter le second projet de la résolution PP-060 afin de permettre l'aménagement de quatre cases de stationnement en façade avant secondaire au 11140, boulevard Pie-IX, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

CONTENU**CONTEXTE**

Lors de la séance ordinaire du 5 septembre 2023, le premier projet de résolution PP-060 afin de permettre l'aménagement de quatre cases de stationnement en façade avant secondaire au 11140, boulevard Pie-IX, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble a été adopté.

Un avis public invitant les citoyens à une assemblée de consultation publique a été publié sur le site Internet de la Ville de Montréal. La consultation a eu lieu le 20 septembre 2023.

Suite à la tenue de l'assemblée de consultation publique, il y a lieu de déposer le procès-verbal et d'adopter le second projet de résolution.

Suite à l'adoption du second projet de résolution, il y aura une procédure d'approbation référendaire conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

La publication des avis publics sur le site Internet de l'arrondissement est conforme à notre Règlement RGCA19-10-0007 sur la publication des avis publics.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Léandre CAMPEAU-LÉVESQUE
conseiller(-ere) en aménagement

IDENTIFICATION**Dossier # :1238303007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le certificat du secrétaire d'arrondissement et adopter la résolution PP-060 afin de permettre l'aménagement de quatre cases de stationnement en façade avant secondaire au 11140, boulevard Pie-IX, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

CONTENU**CONTEXTE**

Suite à la publication de l'avis public requis par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour les personnes intéressées à déposer une demande d'approbation référendaire pour le second projet de résolution PP-060 afin de permettre l'aménagement de quatre cases de stationnement en façade avant secondaire du bâtiment situé au 11140, boulevard Pie-IX, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, aucune demande valide n'a été reçue à nos bureaux dans le délai imparti par la loi.

Le second projet de résolution est réputé approuvé par les personnes habiles à voter. Conformément à la loi, le certificat du secrétaire d'arrondissement doit être déposé et la résolution PP-060 doit être adoptée par le conseil d'arrondissement.

Un avis de promulgation pour cette résolution sera publié le site Internet de l'arrondissement de Montréal-Nord conformément au Règlement RGCA19-10-0007 sur la publication des avis publics.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Léandre CAMPEAU-LÉVESQUE
conseiller(-ere) en aménagement

IDENTIFICATION

Dossier # :1238303007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le premier projet de résolution PP-060 afin de permettre l'aménagement de quatre cases de stationnement en façade avant secondaire au 11140, boulevard Pie-IX, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin de permettre l'aménagement de quatre cases de stationnement en façade avant secondaire au 11140, boulevard Pie-IX, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

La demande s'inscrit dans le cadre du réaménagement du sous-sol qui est actuellement utilisé à des fins de stationnement. Le projet consiste à aménager deux nouveaux logements au sous-sol et à réaménager la marge avant secondaire.

Le bâtiment visé par la demande est bordé par deux voies publiques, soit le boulevard Pie-IX ainsi que l'avenue Gariépy. Le secteur où se situe l'immeuble possède très peu d'arbres et peu d'aménagements végétalisés. L'immeuble est situé à proximité d'une station du SRB Pie-IX.

Une autorisation en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble est requise, puisque le projet de construction déroge à certaines dispositions du Règlement de zonage R.R. 1562, relatives à l'emplacement des aires de stationnement.

Le conseil d'arrondissement peut adopter une résolution autorisant la construction du projet et prévoir toutes conditions, eu égard à ses compétences, qui devront être remplies relativement à la réalisation du projet, et ce, suivant le processus prévu aux articles 145.36 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Le projet consiste à l'aménagement de deux logements au sous-sol. La façade arrière est

modifiée afin d'ajouter des grandes ouvertures pour les logements du sous-sol. Le projet implique également un important verdissage de la cour et l'ajout de quatre arbres à grand déploiement. Pour réaliser le projet, il est requis de déroger aux dispositions du Règlement de zonage R.R. 1562 relatives à l'emplacement des cases de stationnement.

Stationnement

- Permettre l'aménagement d'une aire de stationnement en façade avant secondaire.

JUSTIFICATION

Ce projet est justifié considérant :

Que le projet respecte les objectifs et les critères applicables du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord;

Que le projet est conforme aux orientations et objectifs du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;

Que l'immeuble est situé dans le périmètre du PPU Pie-IX;

Que l'immeuble est situé à proximité d'une station du SRB;

Que les dérogations demandées permettront de verdir la cour arrière et contribueront à l'augmentation de la canopée du secteur;

Que le projet permettra d'offrir deux logements supplémentaires à proximité du SRB Pie-IX;

Que la présence de cours avant rend difficile la réalisation d'un projet conforme aux dispositions réglementaires;

Les membres du CCU ont recommandé favorablement, à la séance du 8 août 2023, la demande avec les conditions suivantes:

- Que les travaux débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la résolution; si ce délai n'est pas respecté l'autorisation qui fait l'objet de la résolution sera nulle et sans effet;
- Que les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés dans les 6 mois suivant la fin de la validité du permis de construction;
- Et que toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En conformité avec l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un avis public sera publié sur le site internet de l'arrondissement mentionnant que tout intéressé pourra participer à la consultation publique qui sera tenue. Un avis sera également affiché sur le site du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

5 septembre 2023 – Adoption du projet de résolution
mi-septembre 2023 – Consultation publique
2 octobre 2023 – Adoption de la résolution

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles-Antoine ST-GERMAIN TREMBLAY
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2023-08-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.

entreprises (arr.)

**Dossier # : 1238303006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de la séance de consultation publique et adopter la résolution PP-059 afin de permettre la construction d'une bibliothèque (Cœur-Nomade) de quatre étages au 3170, boulevard Henri-Bourassa, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est recommandé :

Que soit déposé le procès-verbal de la séance de consultation publique qui s'est tenue le 20 septembre 2023;

Que soit adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la résolution PP-059 afin de permettre la construction d'une bibliothèque (Cœur-Nomade) de quatre étages, au 3170, boulevard Henri-Bourassa, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement. Ainsi :

De déroger à la grille RM17-11 afin d'autoriser l'usage « bibliothèque » de la classe publique de classe C;

De déroger à l'article 76 du Règlement de zonage R.R. 1562 et permettre :

- L'utilisation de cinq types différents de revêtement extérieur;

De déroger à l'article 92.19 du Règlement de zonage R.R. 1562 et permettre :

- Une largeur de l'allée de circulation de l'aire de stationnement à 6,1 m au lieu de 7,1 m;

De déroger à l'article 92.28 du Règlement de zonage R.R. 1562 et permettre :

- Le béton non drainant comme revêtement de l'allée d'accès au stationnement;

De déroger à l'article 94 du Règlement de zonage R.R. 1562 et permettre :

- L'empiètement d'un avant-toit dans la marge latérale de 0,728 m dans la marge latérale au lieu de 0,6 m;

De déroger à l'article 227 du Règlement de zonage R.R. 1562 et permettre :

- Un cabanon-persienne en marge avant secondaire;

De déroger à l'article 238 du Règlement de zonage R.R. 1562 et permettre :

- 4 enseignes au lieu de 2;
- Une enseigne localisée sur une colonne du bâtiment;
- Deux enseignes localisées sur un cabanon-persienne en marge avant secondaire;
- Deux enseignes complémentaires localisées sur la marquise au-dessus de l'allée d'accès au stationnement;
- Une enseigne complémentaire d'une superficie de 1,76 m au lieu de 1 m;
- Une enseigne complémentaire sur socle ayant une superficie de 0,74 m² au lieu de 0,5 m²

Que cette résolution soit accordée aux conditions suivantes :

- Qu'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de construction, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution.
- Que les travaux débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la résolution; si ce délai n'est pas respecté l'autorisation qui fait l'objet de la résolution sera nulle et sans effet;
- Que les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés dans les 6 mois suivant la fin de la validité du permis de construction;
- Que le projet soit réalisé conformément aux plans reçus le 23 juin 2023, excluant l'aménagement intérieur;
- Qu'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;
- Que toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer;
- Et que le tout soit applicable sur les lots 1 173 495, 1 173 496, 2 203 655 et 2 203 656 du cadastre du Québec, soit le 3170, boulevard Henri-Bourassa.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO Le 2023-09-25 08:51

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1238303006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de la séance de consultation publique et adopter la résolution PP-059 afin de permettre la construction d'une bibliothèque (Cœur-Nomade) de quatre étages au 3170, boulevard Henri-Bourassa, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

CONTENU**CONTEXTE**

Lors de la séance ordinaire du 5 septembre 2023, le premier projet de résolution PP-059 afin de permettre la construction d'une bibliothèque (Cœur-Nomade) de quatre étages, au 3170, boulevard Henri-Bourassa, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble a été adopté.

Un avis public invitant les citoyens à une assemblée de consultation publique a été publié sur le site Internet de la Ville de Montréal. La consultation a eu lieu le 20 septembre 2023.

Suite à la tenue de l'assemblée de consultation publique, il y a lieu de déposer le procès-verbal.

La résolution PP-059 n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

La résolution PP-059 doit être adoptée conformément à la loi. Un avis de promulgation et d'entrée en vigueur sera publié suite à la séance du conseil.

La publication des avis publics sur le site Internet de l'arrondissement est conforme à notre Règlement RGCA19-10-0007 sur la publication des avis publics.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie ALLEN
conseiller(-ere) en aménagement

IDENTIFICATION

Dossier # :1238303006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de résolution PP-059 afin de permettre la construction d'une bibliothèque (Cœur-Nomade) de quatre étages, au 3170, boulevard Henri-Bourassa, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal lançait, le 29 mars 2021, un concours d'architecture pluridisciplinaire dans le cadre du projet de la Bibliothèque et espace culturel interarrondissement Ahuntsic-Cartierville – Montréal-Nord qui sera situé au 3166-3194, boulevard Henri-Bourassa Est dans l'arrondissement de Montréal-Nord.

Ce concours d'architecture pluridisciplinaire est l'occasion de doter le secteur d'un bâtiment unique et original dans son concept, qui fera rayonner le district et lui permettra de se distinguer de manière positive, tout en répondant à l'excellence exigée en matière de design, renforçant ainsi le statut de Montréal, Ville UNESCO de design.

Le projet lauréat est « L'ARBRE QUI MARCHE» de la firme d'architecture Affleck de la Riva.

La proposition du lauréat s'inscrit pleinement dans l'Agenda montréalais 2030 pour la qualité et l'exemplarité en design et en architecture, par sa durabilité, créativité et l'innovation mise au service de la transition écologique et sociale.

Une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a donc été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin d'autoriser la construction d'une bibliothèque de quatre étages, situé au 3170, boulevard Henri-Bourassa.

Pour ce faire, une autorisation en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble est requise, puisque le projet de construction déroge à certaines dispositions du Règlement de zonage R.R. 1562, notamment à l'usage, au nombre de revêtements extérieurs autorisés, aux types de revêtement extérieurs, aux dimensions de l'allée de circulation du stationnement et à l'empiètement des avant-toits sur le domaine public et dans la marge latérale

Le conseil d'arrondissement peut adopter une résolution autorisant la construction du projet et prévoir toutes conditions, eu égard à ses compétences, qui devront être remplies relativement à la réalisation du projet, et ce, suivant le processus prévu aux articles 145.36 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE21 1407 - 11 août 2021 - Nommer « bibliothèque et espace culturel du Cœur-Nomade » la nouvelle bibliothèque qui sera construite à l'intérieur du quadrilatère formé par le boulevard Henri-Bourassa, l'avenue Oscar et la rue J.-J.-Gagnier, à la limite des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Montréal-Nord.

CE21 0355 - 10 mars 2021 - Autoriser la tenue du concours d'architecture pluridisciplinaire, en deux étapes, pour la construction du projet de Bibliothèque et espace culturel interarrondissement Ahuntsic-Cartierville - Montréal-Nord, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, à la suite de l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), pour la rémunération des finalistes ainsi que toutes autres dépenses connexes pour un montant maximal de 652 483,13 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le projet de bibliothèque consiste à construire un bâtiment de quatre étages, au 3170, boulevard Henri-Bourassa. Le terrain est actuellement vacant.

La façade principale en est une de boulevard. Elle est rythmée d'une colonnade urbaine et perméable, qui offre la relation d'ouverture visée entre les fonctions intérieures du bâtiment et l'environnement de ce dernier. Un système de panneaux de béton préfabriqués est proposé pour l'enveloppe de brique sur le boulevard Henri-Bourassa. Sur les façades secondaires, soit le long de la rue Oscar et à l'arrière le long de la rampe, les façades seront construites en maçonnerie traditionnelle. Le couronnement de l'édifice est composé d'une toiture en bois. La bibliothèque comprend également un jardin d'hiver permettant l'installation de bacs de plantation et l'installation d'un mur végétal. Le bâtiment sera également alimenté par un système de géothermie.

Usage

- Permettre l'usage de bibliothèque

Marge latérale

- Permettre l'empiètement d'un avant-toit dans la marge latérale

Stationnement

- Permettre une largeur d'allée de circulation de l'aire de stationnement à 6,1 m au lieu de 7,1 m

Revêtement extérieur

- Permettre l'utilisation de cinq types différents de revêtement extérieur

Affichage

Permettre une enseigne sur socle à 1,58 m du trottoir au lieu de 3,1 m

JUSTIFICATION

La construction de ce projet est justifiée considérant :
que le projet respecte les objectifs et les critères applicables du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord;

que le projet est conforme aux orientations et objectifs du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;

que les dérogations demandées découlent de la volonté de construire une bibliothèque destinée aux résidents des arrondissements de Montréal-Nord et de Ahuntsic-Cartierville;

que le projet offre la possibilité de réaliser un projet permettant de mieux répondre aux besoins des arrondissements;

que la proposition architecturale est le résultat d'un concours d'architecture pluridisciplinaire organisé par la Ville de Montréal;

que la forme du terrain rend difficile la réalisation d'un projet conforme aux dispositions réglementaires;

Et que les membres du CCU ont recommandé favorablement, à la séance du 28 juin 2023, la demande avec les conditions suivantes:

- Que les travaux débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la résolution; si ce délai n'est pas respecté l'autorisation qui fait l'objet de la résolution sera nulle et sans effet;
- Que les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés dans les 6 mois suivant la fin de la validité du permis de construction;
- Que le projet soit réalisé conformément aux plans reçus le 23 juin 2023, mais excluant l'aménagement intérieur;
- Et que toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En conformité avec l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un avis public sera publié sur le site internet de l'arrondissement mentionnant que tout intéressé pourra participer à la consultation publique qui sera tenue. Un avis sera également affiché sur le site du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

5 septembre 2023 – Adoption du projet de résolution
mi-septembre 2023 – Consultation publique

2 octobre 2023 – Adoption de la résolution

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles-Antoine ST-GERMAIN TREMBLAY
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2023-08-07

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urban et serv.
entreprises (arr.)

**Dossier # : 1237758006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre l'agrandissement en cour arrière du bâtiment trifamilial existant, situé au 4650, boulevard Gouin Est, sur le lot 1 846 334 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est recommandé :

QUE soit autorisé, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, l'agrandissement en cour arrière du bâtiment trifamilial existant, situé au 4650, boulevard Gouin Est, et ce, conformément aux documents déposés, soit :

- Plans d'architecture, modélisation couleur et plan d'aménagement paysager, préparés par Rémi Lavoie, de la firme Atelier Novako, datés et révisés le 6 septembre 2023 ;
- Plan d'implantation, préparé par Seifeddine Riahi, arpenteur-géomètre, daté du 29 mars 2023 ;

QUE cette autorisation soit accordée aux conditions suivantes :

- Que les travaux de construction débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution sous peine de rendre caduque cette résolution ;
- Que les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés dans les 12 mois suivants la fin de la validité du permis de construction ;
- Qu'une garantie financière de 3 % de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux ;

Et que le tout soit applicable sur le lot actuel 1 846 334 du cadastre du Québec.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-09-11 14:28

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1237758006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre l'agrandissement en cour arrière du bâtiment trifamilial existant, situé au 4650, boulevard Gouin Est, sur le lot 1 846 334 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée le 24 mai 2023 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises visant à autoriser l'agrandissement en cour arrière du bâtiment trifamilial existant, situé au 4650, boulevard Gouin Est, sur le lot 1 846 334 du cadastre du Québec.
Le conseil d'arrondissement peut adopter une résolution autorisant la construction du projet et prévoir toutes conditions, eu égard à ses compétences, qui devront être remplies relativement à la réalisation du projet, et ce, suivant le processus prévu aux articles 145.15 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Le projet vise d'abord la démolition des annexes en cour arrière, des balcons et escaliers, afin de faire un agrandissement vers du rez-de-chaussée. L'agrandissement proposé est sur pilotis, d'un seul étage avec une terrasse aménagée sur le toit pour le logement à l'étage. Le projet consiste également à refaire la descente d'escalier menant au logement du sous-sol et de réaménager la cour arrière. Deux fenêtres à l'arrière au sous-sol, sous l'agrandissement, seront également retirées. Les ouvertures dans le mur de fondation seront agrandies et la fenêtre sur l'élévation droite au sous-sol, celle le plus à l'arrière, sera agrandie.
On retrouve dans le secteur une architecture et une typologie très hétéroclite avec des teintes variées et des typologies de bâtiments différentes. De fait, il est difficile de s'appuyer sur une dominante ou une caractéristique commune pour assurer une intégration harmonieuse du bâtiment. Toutefois, comme l'agrandissement est non visible de la voie publique, le règlement sur les PIIA indique plutôt d'harmoniser les finis extérieurs du bâtiment afin de s'assurer de la qualité du traitement des façades et de créer une continuité de traitement.

L'agrandissement propose un revêtement en brique sur toutes les façades. Une brique

modulaire métrique modèle Chelsea Smooth clear couleur rouge, soit similaire à la brique sur le bâtiment existant. Dans la partie supérieure de l'agrandissement, le parapet de l'agrandissement sera un revêtement en clin métallique blanc de 0,6 m, surmonté d'un garde-corps en aluminium blanc pour le balcon au 2^e étage.

Concernant l'aménagement paysager, huit arbres seront plantés en cour arrière et deux en cour avant. Il y a déjà un érable mature dans la cour arrière, pour un total de 11 arbres sur le lot. Le terrain visé par la demande est bien fourni en plantations et est entièrement gazonné à l'exception des allées d'accès.

Le projet s'intègre au milieu existant et répond à l'ensemble des critères des chapitres 3 et 12 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

JUSTIFICATION

Considérant qu'une demande a été déposée le 24 mai 2023 à la DAUSE en vertu des chapitres 3 et 12 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale ayant pour but d'agrandir le bâtiment trifamilial existant en cour arrière ;

Considérant que le projet est conforme à la réglementation d'urbanisme ;

Les membres du CCU, lors de la séance du 6 septembre 2023, ont recommandé favorablement la présente demande aux conditions suivantes :

- Que les travaux de construction débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution sous peine de rendre caduque cette résolution ;
- Que les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés dans les 12 mois suivants la fin de la validité du permis de construction ;
- Qu'une garantie financière de 3 % de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l'adoption de la résolution, le permis ou le certificat pourra être délivré.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David FORTIN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-09-08

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)

**Dossier # : 1237758005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de la consultation publique et adopter le second projet de résolution PP-061 afin de permettre la construction d'un bâtiment mixte de sept étages, ayant 64 logements et un commerce au rez-de-chaussée, sur le lot 1 412 354 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est recommandé :

QUE soit déposé le procès verbal de la séance de consultation publique qui s'est tenue le 16 octobre 2023;

Que soit adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le second projet de résolution PP-061 afin de permettre la construction d'un bâtiment mixte de sept étages, ayant 64 logements et un commerce au rez-de-chaussée, sur le lot 1 412 354 du cadastre du Québec, les dérogations suivantes :

- De déroger à la grille RM20-398 et d'autoriser l'usage multifamilial de Classe J (multifamiliale 11 logements et +) ;
- De déroger à la grille RM20-398 afin d'autoriser un nombre d'étages maximum de sept étages, au lieu de trois étages ;
- De déroger à l'article 150 du règlement de zonage R.R.1562 afin de permettre une allée piétonne de 3 m de largeur dans la marge avant principale, au lieu de 1,5 m, et ce, uniquement pour la portion devant l'entrée principale ;
- De déroger à l'article 150 du règlement de zonage R.R.1562 afin de permettre cinq cases de stationnement à vélo dans la marge avant secondaire, et ce, uniquement pour le nombre de cases requises pour le commerce ;
- De déroger à l'article 92.19 du règlement de zonage R.R.1562 afin de permettre une allée de circulation de 6,1 m pour l'espace de stationnement, au lieu de 7,1 m ;
- De déroger à l'article 168 du règlement de zonage R.R.1562 afin de permettre qu'aucune aire de chargement ne soit aménagée, alors que le règlement exige une aire de chargement.

Le tout aux conditions suivantes :

- Qu'un plan d'aménagement paysager soit fourni et que tous les éléments végétaux prévus au projet soient maintenus dans un bon état de viabilité et

- remplacés au besoin, afin de maintenir le couvert végétal sain ;
- Qu'au moins 50 % des logements aient deux chambres à coucher ou plus ;
 - Qu'aucun stationnement ne soit aménagé à l'extérieur et que le stationnement intérieur soit accessible par l'avenue Hôtel-de-Ville ou l'avenue Hébert ;
 - Qu'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent ;
 - Que préalablement à la délivrance d'un permis exigé en vertu du Règlement sur la construction et la transformation de bâtiment (11-018), le projet devra être approuvé en révision architecturale conformément au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale – RGCA09-10-0006 ;
 - Que toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer ;
 - Que l'autorisation devient nulle et sans effet si les travaux ne sont pas débutés dans les 18 mois suivant son entrée en vigueur.

Signé par Jérôme VAILLANCOURT Le 2023-11-01 12:36

Signataire :

Jérôme VAILLANCOURT

directeur(-trice)-amenag.urbain et serv. entreprises (arr.)
Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux
entreprises

IDENTIFICATION

Dossier # :1237758005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de la consultation publique et adopter le second projet de résolution PP-061 afin de permettre la construction d'un bâtiment mixte de sept étages, ayant 64 logements et un commerce au rez-de-chaussée, sur le lot 1 412 354 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David FORTIN
conseiller(-ere) en aménagement

IDENTIFICATION

Dossier # :1237758005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le premier projet de résolution PP-061 afin de permettre la construction d'un bâtiment mixte de sept étages, ayant 64 logements et un commerce au rez-de-chaussée, sur le lot 1 412 354 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée le 3 août 2023 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises visant à autoriser la construction d'un bâtiment mixte de sept étages, ayant 64 logements, un commerce en coin au rez-de-chaussée et un stationnement souterrain, situé sur le lot 1 412 354 du cadastre du Québec.

Pour ce faire, une autorisation en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble est requise, puisque le projet de construction déroge à certaines dispositions du Règlement de zonage R.R. 1562, notamment sur l'usage, le nombre d'étages, la localisation des cases de vélo, la dimension de l'allée de circulation, le nombre d'aires de chargement ainsi que la largeur de l'allée piétonne.

Programme Particulier d'urbanisme – PPU Pie-IX

La demande est également déposée dans le cadre du PPU Pie-IX. C'est-à-dire, en plus d'être conforme aux objectifs et orientations généraux du Plan d'urbanisme, le projet doit être conforme au PPU du boulevard Pie-IX, entré en vigueur le 1^{er} octobre 2021. Cette planification détaillée, qui fait partie intégrante du Plan d'urbanisme, a permis d'identifier les priorités et les objectifs de l'arrondissement quant à la transformation de ce secteur stratégique.

Ainsi, le projet est situé dans le « secteur B : Place du quartier Forest » du PPU du boulevard Pie-IX. Le secteur est caractérisé par une forte activité commerciale, notamment avec la présence du centre commercial Forest. De par sa localisation au cœur du quartier et en bordure du boulevard Pie-IX, le site du centre commercial Forest représente le cœur du quartier et possède un grand potentiel de développement. Quant aux rues transversales, elles agiront en complémentarité au développement.

Le conseil d'arrondissement peut adopter une résolution autorisant la construction du projet et prévoir toutes conditions, eu égard à ses compétences, qui devront être remplies relativement à la réalisation du projet, et ce, suivant le processus prévu aux articles 145.36

et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Le projet vise la construction d'un bâtiment mixte de sept étages, ayant 64 logements, un commerce d'environ 100 m² au rez-de-chaussée et un stationnement souterrain, situé sur le lot 1 412 354 du cadastre du Québec. Le terrain est actuellement vacant depuis 2018. Les principales caractéristiques du projet sont les suivantes :

- un bâtiment de sept étages d'une hauteur hors sol de 25 m jusqu'au-dessus de l'appentis ;
- un total de 64 logements, dont six studios, 21 logements d'une chambre à coucher (3 ½), 24 logements de deux chambres à coucher (4 ½) et 13 logements de trois chambres à coucher (5 ½) ;
- un commerce en coin d'environ 100 m² au rez-de-chaussée ;
- une implantation du bâtiment d'une superficie d'environ 1 625 m² ;
- une implantation en « L » ;
- un mode d'implantation isolé ;
- une architecture contemporaine ;
- un stationnement souterrain de 33 cases de stationnement pour voitures dont 2 cases pour personne handicapée ;
- 69 stationnements de vélo ;
- un aménagement paysager du site, dont la plantation de plusieurs arbres.

L'architecture proposée est d'allure contemporaine. Le bâtiment inclut des jeux de volume, de retraits et d'avancés ainsi que des brèches pour briser le rythme monotone d'un bâtiment de cette envergure. Les façades ont une fenestration généreuse, bien symétrique avec un revêtement en brique de deux teintes orangé. On retrouve également des balcons pour créer un rythme architectural diversifié, s'ajoutant aux jeux de volumétrie du bâtiment.

Le concept du projet est d'avoir sept étages sur la façade du 4171, rue d'Amiens et de réduire le volume à trois étages sur l'avenue Hôtel-de-Ville, pour assurer une meilleure intégration au cadre bâti adjacent. Le bâtiment construit en forme de « L » permet l'aménagement d'une cour végétalisée face à l'avenue Hébert pour ainsi offrir un espace extérieur pour les résidents. La cour sera également munie d'aire de jeu pour les enfants, et d'une bonne plantation d'arbres.

Au coin de la rue d'Amiens et de l'avenue Hôtel-de-Ville, on retrouve une partie commerciale qui se distingue du reste du bâtiment, et qui vient marquer le coin avec une plus forte fenestration.

Une étude d'ensoleillement a été produite afin d'évaluer les impacts de la nouvelle construction au périmètre du terrain et sur les propriétés voisines. Elle a démontré que le projet n'aura pas d'impact significatif sur les terrains avoisinants.

Il est proposé :

- De déroger à la grille RM20-398 et d'autoriser l'usage multifamilial de Classe J (multifamiliale 11 logements et +) ;
- De déroger à la grille RM20-398 afin d'autoriser un nombre d'étages maximum de sept étages, au lieu de trois étages ;
- De déroger à l'article 150 du règlement de zonage R.R.1562 afin de permettre

une allée piétonne de 3 m de largeur dans la marge avant principale, au lieu de 1,5 m, et ce, uniquement pour la portion devant l'entrée principale ;

- De déroger à l'article 150 du règlement de zonage R.R.1562 afin de permettre cinq cases de stationnement à vélo dans la marge avant secondaire, et ce, uniquement pour le nombre de cases requises pour le commerce ;
- De déroger à l'article 92.19 du règlement de zonage R.R.1562 afin de permettre une allée de circulation de 6,1 m pour l'espace de stationnement, au lieu de 7,1 m ;
- De déroger à l'article 168 du règlement de zonage R.R.1562 afin de permettre qu'aucune aire de chargement ne soit aménagée, alors que le règlement exige une aire de chargement.

Préalablement à l'émission du permis de construction, le projet devra faire l'objet d'une analyse en vertu du chapitre 14 (boulevard Pie-IX et ses abords) du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, et ce, lorsque la procédure de PPCMOI sera complétée.

JUSTIFICATION

La construction de ce projet est justifiée considérant :

- Que le projet respecte les objectifs et les critères applicables du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord ;
- Que le projet est conforme aux orientations et objectifs du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal ;
- Que le bâtiment s'implantera suite à la nouvelle planification détaillée (PPU Pie-IX) quant à la transformation de ce secteur stratégique ;
- Que les dérogations demandées découlent de la volonté de construire un bâtiment à l'architecture distinctive offrant ainsi du logement de qualité pour les familles ;
- Qu'en dérogeant ainsi aux exigences relatives à la densité, le projet offre la possibilité d'attirer plus de résidents pour redynamiser le secteur, sur un terrain avec un fort potentiel de développement, qui est vacant depuis cinq ans ;
- Que le projet s'implante dans un secteur caractérisé par une forte activité commerciale, à proximité du boulevard Pie-IX, d'une piste cyclable et d'une station du SRB ;
- Qu'un projet résidentiel multifamilial serait un bon atout pour le secteur puisqu'il y a déjà une bonne animation avec le centre commercial Forest qui constitue le cœur du quartier ;
- Que la proposition architecturale est de facture contemporaine, correspond aux critères du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale et s'intègre bien dans le secteur ;
- Que la grandeur du terrain permet la réalisation d'un projet optimal conforme aux dispositions réglementaires ;
- Que le projet permettra une densification du site ;
- Que le projet offre de grands logements pour les familles ;
- Que le plan d'aménagement paysager proposé (dont la plantation de 20 arbres à grand déploiement) favorise le verdissement d'une cour latérale intéressante qui sera accessible à tous les résidents ;
- Que les efforts accordés sur le verdissement du site contribuent positivement à la lutte aux îlots de chaleur dans le secteur ;

Les membres du CCU ont recommandé favorablement, à la séance du 7 février 2023, la demande avec les conditions suivantes :

- Qu'un plan d'aménagement paysager soit fourni et que tous les éléments végétaux prévus au projet soient maintenus dans un bon état de viabilité et remplacés au besoin, afin de maintenir le couvert végétal sain ;
- Qu'au moins 50 % des logements aient deux chambres à coucher ou plus ;
- Qu'aucun stationnement ne soit aménagé à l'extérieur et que le stationnement intérieur soit accessible par l'avenue Hôtel-de-Ville ou l'avenue Hébert ;
- Qu'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent ;
- Que préalablement à la délivrance d'un permis exigé en vertu du Règlement sur la construction et la transformation de bâtiment (11-018), le projet devra être approuvé en révision architecturale conformément au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale – RGCA09-10-0006 ;
- Que toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer ;
- Que l'autorisation devient nulle et sans effet si les travaux ne sont pas débutés dans les 18 mois suivant son entrée en vigueur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En conformité avec l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un avis public sera publié sur le site internet de l'arrondissement mentionnant que toute personne intéressée pourra participer à la consultation publique qui sera tenue. Un avis sera également affiché sur le site du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- 2 octobre 2023 – Adoption du projet de résolution
- Octobre 2023 – Consultation publique
- 6 novembre 2023 – Adoption du second projet de résolution
- Nov. - déc. 2023 – Ouverture d'un registre référendaire
- Fin 2023 ou début 2024 – Adoption de la résolution

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David FORTIN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-09-08

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1234394004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer Marie Andrée Lafleur à titre d'aide-bibliothécaire, à la Division de la culture et des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de six (6) mois, à compter du 7 octobre 2023, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est recommandé :

QUE soit nommée madame Marie-Andrée Lafleur, matricule 100123758, à titre d'aide bibliothécaire, (Emploi : 763810 - Poste : 78786) à la Division de la culture et des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de huit (8) semaines à compter du 7 octobre 2023, en vue d'un statut permanent à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-09-18 15:17

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1234394004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer Marie Andrée Lafleur à titre d'aide-bibliothécaire, à la Division de la culture et des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de six (6) mois, à compter du 7 octobre 2023, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

CONTENU

CONTEXTE

Nous avons procédé à l'affichage MN-23-VPERM-763810-18364 pour la période du 24 août au 30 août 2023 destiné à l'ensemble des employés de la Ville de Montréal en vue de combler ce poste.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

À la suite du processus effectué par la Direction de la dotation, des talents et du développement organisationnel du Service des ressources humaines, dans le cadre de la dotation centralisée, le poste est octroyé à madame Marie-Andrée Lafleur, (matricule 100123758), étant l'ayant droit, en conformité avec les règles de dotation prévues à la convention collective des cols blancs en vigueur.
 En vertu de ce qui précède, nous demandons donc au conseil d'arrondissement d'approuver la nomination de Marie-Andrée Lafleur (100123758), à titre d'aide-bibliothécaire (Emploi : 763810 - Poste : 18364), groupe de traitement 12-004X, échelle salariale 35 970 \$ à 49 143 \$, en période d'essai de six (6) mois, à compter du 7 octobre 2023, en vue d'un statut permanent à cet emploi. Elle remplacera Gilles Forest.

JUSTIFICATION

Ce comblement de poste est nécessaire en raison du départ à la retraite de Gilles Forest.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dépense prévue 2023

Poste : Aide-bibliothécaire

Période: du 7 octobre 2023 au 31 décembre 2023 (référence budgétaire #264251)

Période	Emploi	Nbre d'heures	Salaire	TS, Prime et Ajust. bques	Charges sociales	Dépense totale
du 7 octobre au 31 décembre 2023	763810	420	11 300 \$	400 \$	3 600 \$	15 300 \$

La dépense sera imputée dans le budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

MONTREAL 2030

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Veronique CASTANEDA, Montréal-Nord
Carmela GENTILE, Montréal-Nord

Lecture :

Carmela GENTILE, 7 septembre 2023

Veronique CASTANEDA, 16 août 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique RIBERDY
Cheffe de division par intérim de la culture et
des bibliothèques

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-08-10

Claudel TOUSSAINT
Directeur

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Claudel TOUSSAINT
Directeur



Dossier # : 1234394005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer monsieur Messaoud Khelifi-Touhami à titre d'aide-bibliothécaire, à la Division de la culture et des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de six (6) mois, à compter du 7 octobre 2023, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est recommandé :

QUE soit nommé monsieur Messaoud Khelifi-Touhami, matricule 1000014546, à titre d'aide bibliothécaire, (Emploi : 763810 - Poste : 78786) à la Division de la culture et des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de huit (8) semaines à compter du 7 octobre 2023, en vue d'un statut permanent à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-09-18 15:17

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1234394005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer monsieur Messaoud Khelifi-Touhami à titre d'aide-bibliothécaire, à la Division de la culture et des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de six (6) mois, à compter du 7 octobre 2023, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

CONTENU**CONTEXTE**

Nous avons procédé à l'affichage MN-23-VPERM-763810-18346 pour la période du 24 août au 30 août 2023 destiné à l'ensemble des employés de la Ville de Montréal en vue de combler ce poste.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

À la suite du processus effectué par la Direction de la dotation, des talents et du développement organisationnel du Service des ressources humaines, dans le cadre de la dotation centralisée, le poste est octroyé à monsieur Messaoud Khelifi-Touhami, (matricule 1000014546), étant l'ayant droit, en conformité avec les règles de dotation prévues à la convention collective des cols blancs en vigueur.

En vertu de ce qui précède, nous demandons donc au conseil d'arrondissement d'approuver la nomination de monsieur Messaoud Khelifi-Touhami (100014546), à titre d'aide-bibliothécaire (Emploi : 763810 - Poste : 18346), groupe de traitement 12-004X, échelle salariale 35 970 \$ à 49 143 \$, en période d'essai de six (6) mois, à compter du 7 octobre 2023, en vue d'un statut permanent à cet emploi. Il remplacera madame Ginette Levesque.

JUSTIFICATION

Ce comblement de poste est nécessaire en raison du départ à la retraite de madame Ginette Lévesque.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**Dépenses prévue 2023**

Poste: Aide-bibliothécaire

Période : du 7 octobre au 31 décembre 2023 (référence budgétaire #264249)

Période	Emploi	Nbre d'heures	Salaire	TS, Prime et Ajust,bques	Charges sociales	Dépense totale
du 7 octobre au 31 décembre 2023	763810	420	11 300 \$	400 \$	3 600 \$	15 300 \$

La dépense sera imputée dans le budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Veronique CASTANEDA, Montréal-Nord
Carmela GENTILE, Montréal-Nord

Lecture :

Carmela GENTILE, 8 septembre 2023

Veronique CASTANEDA, 16 août 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique RIBERDY
Cheffe de division des bibliothèques par
intérim

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-08-10

Claudel TOUSSAINT
Directeur

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Claudel TOUSSAINT
Directeur



Dossier # : 1239411001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la création d'un poste permanent d'agent-conseil en ressources humaines (emploi : 211310), groupe de traitement : FM05, à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs, et ce, à compter du 7 octobre 2023.

QUE soit Autorisée la création d'un poste permanent d'agent-conseil en ressources humaines (emploi : 211310), groupe de traitement : FM05, à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs, et ce, à compter du 7 octobre 2023.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-09-29 11:13

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1239411001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la création d'un poste permanent d'agent-conseil en ressources humaines (emploi : 211310), groupe de traitement : FM05, à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs, et ce, à compter du 7 octobre 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

La création d'un poste permanent d'agent-conseil en ressources humaines, de l'accréditation des cadres (emploi : 211310), groupe de traitement : FM05, échelle salariale 2023 de 78 287 \$ à 97 855 \$, à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs de l'arrondissement de Montréal-Nord permettra de mieux répondre aux besoins de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

La création de ce poste permanent assurera la cohérence de la nouvelle offre de service de la Division des ressources humaines, qui est basée sur l'idée du guichet unique. Une intervenante RH généraliste est attirée à chacune des unités. Notre ultime objectif est d'établir entre nous des relations simples, fluides et efficaces.

JUSTIFICATION

À cette fin, l'agent-conseil en ressources humaines fournit le soutien-conseil dans la réalisation des activités de différents domaines des ressources humaines tels que la planification des besoins de main-d'œuvre, le recrutement, l'évaluation des compétences, les mouvements de main-d'œuvre, les relations de travail, la santé et la sécurité au travail, la formation et le soutien aux employés. L'agent-conseil fournit aux gestionnaires une assistance de première ligne sur la gestion de leurs ressources humaines en fonction des règles, des encadrements administratifs, des conventions collectives et des divers processus en place.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**Dépense prévue 2023**

Poste : Agent(e) conseil en ressources humaines

Période : du 7 octobre 2023 au 31 décembre 2023 (référence budgétaire #363254)

Période	Emploi	Nbre d'heures	Salaire	TS, Prime et Ajust. bques	Charges sociales	Dépense totale
du 7 octobre 2023 au 31 décembre 2023	211310	450	22 600 \$	700 \$	6 700 \$	30 000 \$

La dépense sera imputée dans le budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Veronique CASTANEDA, Montréal-Nord
Nathalie SCHUMPH-MÉNARD, Service des ressources humaines

Lecture :

Nathalie SCHUMPH-MÉNARD, 25 septembre 2023
Veronique CASTANEDA, 8 septembre 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Veronique CASTANEDA
agent(e) conseil en ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-09-12

Jennifer MC CAUGHAN
chef(fe) de division - ressources humaines
(arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt



Dossier # : 1239069011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la désignation de M. Jean-Marc Poirier, Conseiller d'arrondissement du district Marie-Clarac, à titre de représentant de l'arrondissement de Montréal-Nord au sein du conseil d'administration de la SDC Montréal-Nord.

Il est recommandé:

D'approuver la désignation de M. Jean-Marc Poirier, Conseiller d'arrondissement du district Marie-Clarac, à titre de représentant de l'arrondissement de Montréal-Nord au sein du conseil d'administration de la SDC Montréal-Nord.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-09-25 08:41

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1239069011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la désignation de M. Jean-Marc Poirier, Conseiller d'arrondissement du district Marie-Clarac, à titre de représentant de l'arrondissement de Montréal-Nord au sein du conseil d'administration de la SDC Montréal-Nord.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement a adopté le 06 mars 2023, le Règlement sur les sociétés de développement commercial constituées en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, à l'égard du territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord (RGCA23-10-0007) et a adopté, le 1er mai 2023, le Règlement délimitant une zone portant la désignation « Montréal-Nord » dans l'arrondissement de Montréal-Nord (RGCA23-10-0008). En lien avec le processus de constitution de la Société de développement commercial « SDC Montréal-Nord », qui est encadré par la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) et par le Règlement sur les Sociétés de développement commercial à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (RGCA23-10-0007), le conseil d'arrondissement doit désigner parmi ses élu.e.s ou ses fonctionnaires une personne qui siègera comme membre du conseil d'administration de la SDC.

Le présent sommaire est donc pour désigner un représentant du conseil d'arrondissement qui assumera cette responsabilité.

Voici un bref rappel des principales étapes réalisées dans le processus de constitution de la « SDC Montréal-Nord »:

- Le 04 mai 2023, une requête pour la constitution d'une société de développement commercial (SDC) sous la dénomination «SDC Montréal-Nord» a été déposée au Secrétaire d'arrondissement;
- Le secrétaire d'arrondissement a expédié par poste recommandée, le 12 mai 2023, à tous les contribuables tenant un établissement dans le district proposé, un avis les informant de la tenue d'un registre afin de recevoir la signature de ceux qui s'opposent à la constitution de la société de développement commercial;
- Conformément à la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ci-après appelée LCV, cette requête a été déposée à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement (CA) du 9 mai 2023;
- La tenue du registre d'opposition a eu lieu le 30 mai 2023, de 9 h à 19 h, à la mairie de l'arrondissement de Montréal-Nord.
- À la fermeture du registre tenu le 30 mai 2023, à la mairie de l'arrondissement de Montréal-Nord, huit (8) signatures de contribuables ont été récoltées en opposition à la création de la SDC alors que le minimum requis pour déclencher la

tenue d'un scrutin référendaire était fixé à vingt-neuf (29) signatures. La requête pour la création de la «SDC Montréal-Nord» a donc été réputée approuvée par les commerçants;

- Le 27 juin 2023, le Conseil d'arrondissement a autorisé la constitution de la société de développement commercial « SDC Montréal-Nord»;
- Le 20 septembre 2023 ont eu lieu la première assemblée générale de constitution ainsi que l'assemblée générale du budget de la SDC;
- Le 26 juillet 2023, a eu lieu la constitution de la personne morale « SDC Montréal-Nord».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 10 211 – 1239069009 – 27 juin 2023 : Autoriser la constitution de la société de développement commercial « SDC Montréal-Nord».

CA23 10 187 – 1239069005 – 05 juin 2023 : Prendre acte du dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement annonçant le résultat du registre tenu le 30 mai 2023 concernant la constitution d'une société de développement commercial sous la dénomination « SDC Montréal-Nord ».

CA23 10 154 – 1239069005 – 09 mai 2023 : Recevoir la requête pour la constitution d'une société de développement commercial sous la dénomination « SDC Montréal-Nord » et mandater le secrétaire d'arrondissement afin de tenir un registre conformément aux dispositions de la Loi.

CA23 10 143– 1239069003 – 01 mai 2023 : Adopter le Règlement RGCA23-10-0008 intitulé « Règlement délimitant une zone portant la désignation de Montréal-Nord », aux fins de la constitution d'une société de développement commercial dans l'arrondissement.

CA23 10 070 - 1239069001 - 6 Mars 2023 : Adopter le Règlement RGCA23-10-0007 intitulé « Règlement RGCA23-10-0007 sur les sociétés de développement commercial constituées en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, à l'égard du territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord».

DESCRIPTION

Désigner un représentant du conseil d'arrondissement pour siéger comme membre au conseil d'administration de la Société de développement commercial « SDC Montréal-Nord».

JUSTIFICATION

Selon l'article 26 du Règlement sur les sociétés de développement commercial à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, le conseil d'administration d'une Société de développement commercial (SDC) doit être constitué de neuf (9) personnes, dont six (6) membres élus lors de l'AGA de la SDC, deux (2) personnes désignées par ces 6 administrateurs et une personne choisie par l'arrondissement, soit un élu ou un fonctionnaire. La création de la SDC Montréal-Nord permettra à ses membres de :

- S'exprimer d'une même voix au sujet d'enjeux communs;
- Établir une collaboration efficace avec les décideurs;
- Constituer une force économique incontournable dans l'arrondissement de Montréal-Nord et à Montréal;
- Contribuer significativement à la vitalité commerciale de leur milieu d'affaires.

La création d'une société de développement commercial s'inscrit dans le Plan collectif de développement économique de Montréal-Nord à travers :

- La priorité 5 : Soutenir les secteurs économiques prioritaires (manufacturier, commerce de détail et économie sociale);
- La stratégie 5.2 : Soutenir les projets visant le renouveau des artères commerciales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S/O

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, soit les priorités 4 et 14 suivantes :

- 4. Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité.
- 14. Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La création de la SDC Montréal-Nord permettra au milieu commercial inclus dans la zone portant la désignation de « Montréal-Nord », de se démarquer dans un environnement commercial montréalais de plus en plus compétitif.

Aussi cela permettra au secteur commercial visé inclus dans cette zone, de bénéficier d'un financement issu du programme de soutien aux sociétés de développement commercial de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- 02 octobre 2023 (CA) : Approbation par le Conseil d'arrondissement du règlement de régie interne de la SDC Montréal-Nord.

- 06 novembre 2023 (CA) : Avis de motion et dépôt d'un projet de Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation.

- 04 décembre 2023 (CA) : Adoption d'un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ludovic NGAROUSSABAYE
Commissaire au développement économique

ENDOSSÉ PAR

Jérôme VAILLANCOURT
Directeur

Le : 2023-09-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1239716003

Unité administrative responsable : Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Approuver la nomination des quatre (4) nouveaux membres au Conseil Jeunesse de Montréal-Nord (CJMN)

Approuver la nomination des quatre (4) nouveaux et nouvelles membres du Conseil jeunesse de Montréal-Nord.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-09-28 16:15

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1239716003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination des quatre (4) nouveaux membres au Conseil Jeunesse de Montréal-Nord (CJMN)

CONTENU

CONTEXTE

Contexte

Le Conseil jeunesse de Montréal-Nord (CjMN) a été créé le 3 décembre 2018. Il est composé de 15 jeunes femmes et hommes de Montréal-Nord âgé.e.s entre 12 et 30 ans issu.e.s de différents milieux sociaux, d'origines culturelles diverses, étudiant.e.s et travailleur.se.s, toutes et tous représentatifs.ves de la jeunesse nord-montréalaise. Le CjMN est appelé à soumettre des avis au conseil d'arrondissement sur toute question relative à la jeunesse. Il a pour mandat de conseiller les élus sur les enjeux touchant de la jeunesse et d'assurer la prise en compte des préoccupations des jeunes dans les décisions de l'arrondissement. La composition de ce conseil reflète la diversité sociale et culturelle de la jeunesse de Montréal-Nord.

Le 15 février dernier, le CjMN a lancé sa deuxième campagne de recrutement pour combler neuf (9) postes vacants au sein de son membership. Pour se qualifier, les jeunes devaient répondre aux critères d'admissibilité suivants:

- Être âgé entre 12 et 30 ans;
- Être résident de l'arrondissement de Montréal-Nord ou y posséder un établissement d'affaires depuis au moins un an ou y travailler auprès de la population (ex. organisme, association communautaire) depuis au moins un an;
- Manifester de l'intérêt à s'impliquer dans les dossiers jeunesse et à faire avancer les conditions de vie des jeunes de Montréal-Nord;
- Être disposé à participer aux rencontres de travail du CjMN qui varie entre 4 et 10 heures par mois;
- Être présent à toutes les assemblées du CjMN (de 6 à 10 rencontres par année);
- Être disponible pour participer un minimum de 1 à 2 fois par année aux assemblées du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord et 4 à 5 fois par année à différents comités de travail chargés d'étudier les questions particulières.
- Ne pas être à l'emploi de la Ville de Montréal et ne pas avoir, directement ou indirectement, par elle-même ou par un associé, un contrat avec la Ville de Montréal ou avec un parti politique œuvrant en politique municipale montréalaise, sous réserve des exceptions prévues à l'article 116 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

Après analyse des dossiers, les quatres (4) candidat.e.s ont été retenu pour compléter le membership du CjMN.

Le présent sommaire vise à faire approuver, par le conseil d'arrondissement, la nomination de 4 nouveaux et nouvelles membres au CjMN.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 10 183 du 27 juin 2022 - Approuver la nomination des huit (8) nouveaux membres du Conseil jeunesse de Montréal-Nord.

CA20 10 387 du 17 décembre 2020 - Approuver la nomination des six (6) nouveaux membres du Conseil jeunesse de Montréal-Nord.

CA 10 18 480 du 10 décembre 2018 - Entériner la constitution du Conseil jeunesse de Montréal-Nord et approuver la nomination de ses quinze (15) membres.

DESCRIPTION

Les quatre (4) nouveaux et nouvelles membres qui se joindront au Conseil jeunesse de Montréal-Nord pour un mandat de deux (2) ans sont:

- M. Hadj Said
- M. Uckun Abdulhalim
- Mme. Adrien Stéphanie
- Mme. Matthey Jonais Clara

JUSTIFICATION

Le Conseil jeunesse de Montréal-Nord permet aux jeunes de participer et de contribuer concrètement à la vie démocratique de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

SO

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 par le biais de l'orientation # 3 qui est *Amplifier la démocratie et la participation* ainsi que la priorité d'action # 10 qui est *Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au coeur des processus de décision.*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce dossier contribue à renforcer la vie démocratique et la participation des jeunes aux décisions de l'Arrondissement de Montréal-Nord en lien avec les enjeux jeunesse du territoire

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

SO

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un communiqué sera rédigé par le service des communications de l'arrondissement et sera diffusé dans les réseaux de l'arrondissement et du CjMN.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Nomination au conseil d'arrondissement du 02 octobre 2023

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Moaad BOUSSEKRI
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Chilandre PATRY
chef(fe) de division - sports, loisirs et
developpement social en arrondissement

Le : 2023-09-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Claudel TOUSSAINT
Directeur